

ŒUVRES
DE
CHAMPLAIN

PUBLIÉES
SOUS LE PATRONAGE
DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

PAR L'ABBÉ C.-H. LAVERDIÈRE, M. A.
PROFESSEUR D'HISTOIRE A LA FACULTÉ DES ARTS
ET BIBLIOTHÉCAIRE DE L'UNIVERSITÉ

—
SECONDE ÉDITION
—

TOME II



QUÉBEC

Imprimé au Séminaire par GEO.-E. DESBARATS

—
1870

La première édition du Voyage de 1603 est d'une excessive rareté. Il n'y en a, jusqu'à ce jour, qu'un seul exemplaire de connu ; c'est celui de la Bibliothèque Impériale de Paris. Nous devons à l'extrême obligeance de M. l'abbé Verreau, la copie qui a servi à cette présente édition.

Des Sauvages : tel est le titre que l'auteur donna à sa première publication ; tandis que ses autres relations sont intitulées Voyages. L'auteur a-t-il choisi ces mots uniquement pour piquer la curiosité du lecteur, à une époque où l'on n'avait encore sur les sauvages que quelques récits plus ou moins fabuleux ? ou bien a-t-il voulu donner à entendre par là, qu'il ne publiait cet opuscule que comme un épisode d'un voyage dont il n'avait pas le commandement en chef ? Cette dernière supposition expliquerait un peu pourquoi le nom de Pont-Gravé ne figure ni dans le titre, ni dans les préliminaires, bien qu'il fût officiellement chargé de la

conduite de l'expédition. Quoiqu'il en soit, il semble que la chose ait été remarquée dans le temps; car la *Chronologie Septenaire*, qui reproduit ce voyage, a presque l'air de vouloir tirer une petite vengeance en ne mentionnant que le nom de Pont-Gravé, sans dire même que la relation fût de Champlain.

L'auteur, dans son édition de 1632, a peut-être voulu réparer cette omission, qui était de nature à blesser un peu la susceptibilité de celui qu'il respectait comme son père. "Après la mort du sieur Chauvin, dit-il, le Commandeur de Chaste obtint nouvelle commission de Sa Majesté, et, d'autant que la dépense était fort grande, il fit une société avec plusieurs gentilshommes et principaux marchands de Rouen et d'autres lieux... Le dit Pont-Gravé, avec commission de Sa Majesté (comme personne qui avait déjà fait le voyage, et reconnu les défauts du passé), fut élu pour aller à Tadoussac, et promet d'aller jusques au saut Saint-Louis, le découvrir et passer outre, pour en faire son rapport à son retour, et donner ordre à un second embarquement."

C'était donc Pont-Gravé qui était commissionné pour ce voyage, et ce n'était que justice de le mentionner.

DES
SAVVAGES,

OV

VOYAGE DE SAMVEL
CHAMPLAIN DE BROVAGE,
FAIT EN LA FRANCE NOUVELLE,
l'an mil fix cens trois :

Contenant

Les mœurs, façon de viure, mariages, guerres & habitation des Sauvages de Canadas.

De la descouverte de plus de quatre cens cinquante lieues dans le païs des Sauvages. Quels peuples y habitent ; des animaux qui s'y trouuent ; des riuieres, lacs, isles & terres, & quels arbres & fruitcs elles produisent.

De la coste d'Arcadie, des terres que l'on y a descouvertes, & de plusieurs mines qui y sont, selon le rapport des Sauvages.



A PARIS,
Chez CLAYDE DE MONSTR'ŒIL, tenant sa boutique en la cour du Palais
au nom de Iésus.

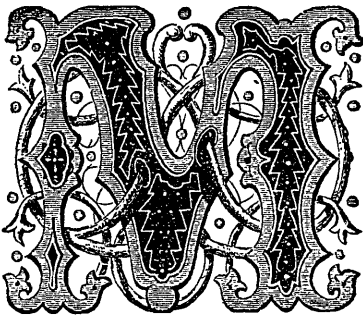
Avec priuilege du Roy.



EPISTRE

A

TRES NOBLE HAVT &
PVISSANT SEIGNEVR MES-
SIRE CHARLES DE MONTMOREN-
CY, Cheualier des Ordres du Roy,
Seigneur d'Ampuille & de Meru,
Comte de Secondigny, Vicomte de
Meleun, Baron de Chateauneuf &
de Gonnort, admiral de france &
de Bretagne.



ONSEIGNEVR,

*Bien que plusieurs ayent escript
quelque chose du pays de Cana-
das, ien' ay voulu pourtant m'ar-
rester à leur dire, & ay expres-
sément esté sur les lieux pour pouuoir rendre fidele tes-
moignage de la verité, laquelle vous verrez (s'il vous
plait) au petit discours que ie vous adresse, lequel ie*

*vous supplie d'auoir pour agreable, & ce faisant, ie
prieray Dieu, Monseigneur, pour votre grandeur &
prosperité, & demeureray toute ma vie*

Votre tres humble &
obeïssant seruiteur
S. CHAMPLAIN.



LE SIEVR DE LA FRANCHISE

AV DISCOVERS

DV SIEVR CHAMPLAIN.

M Vses, si vous chantez, vrayment ie vous conseille
 Que vous louëz Champlain, pour estre courageux :
 Sans crainte des hasards, il a veu tant de lieux,
 Que ses relations nous contentent l'oreille.
 Il a veu le Perou (1), Mexique & la Merueille
 Du Vulcan infernal qui vomit tant de feux,
 Et les saults Mocosans (2), qui offensent les yeux
 De ceux qui osent voir leur cheute nonpareille.
 Il nous promet encor de passer plus auant,
 Reduire les Gentils, & trouuer le Leuant,
 Par le Nort, ou le Su, pour aller à la Chine.
 C'est charitablement tout pour l'amour de Dieu.
 Fy des lasches poltrons qui ne bougent d'un lieu !
 Leur vie, sans mentir, me paroist trop mesquine.

DE LA FRANCHISE.

(1) Champlain a bien été jusqu'à Mexico, comme on peut le voir dans son Voyage aux Indes Occidentales; mais il ne s'est pas rendu au Pérou, que nous sachions.

(2) Mocosans est le nom ancien de la Virginie. Cette expression, *saults Mocosans*, semble donner à entendre que, dès 1603 au moins, l'on avoit quelque connaissance de la grande chute de Niagara.

EXTRAIT DV PRIVILEGE.

PAR priuilege du Roy donné à Paris le 15. de novembre 1603, signé Brigard.
Il est permis au Sieur de Champlain de faire imprimer par tel imprimeur que bon luy semblera vn liure par luy composé, intitulé, *Des Sauvages, ou Voyage du Sieur de Champlain, fait en l'an 1603*, & sont faictes deffenses à tous libraires & imprimeurs de ce Royaume, de n'imprimer, vendre & distribuer lediçt liure, si ce n'est du consentement de celuy qu'il aura nommé & esleu, à peine de cinquante escus d'amende, de confiscation & de tous despens, ainsi qu'il est plus amplement contenu audit priuilege.

Lediçt Sieur de Champlain, suiuant son dit priuilege, a esleu & permis à Claude de Monfr'œil, libraire en l'vniuersité de Paris, d'imprimer le susdiçt liure, & luy a cedé & transporté son dit priuilege, sans que nul autre le puisse imprimer, ou faire imprimer, vendre & distribuer, durant le temps de cinq années, sinon du consentement dudiçt Monfr'œil, sur les peines contenuës audit priuilege.

TABLE DE CHAPITRES.

R ef du discours, où est contenu le Voyage depuis Honfleur en Normandie iusques au port de Tadoufac en Canadas. Chap. I.	p. 1
Bonne reception faicte aux François par le grand Sagamo des Sauvages de Canada, leurs festins & dances, la guerre qu'ils ont avec les Irocois, la façon & de quoy sont faicts leurs canots & cabanes : avec la description de la poincte de Saint Mathieu. Chap. II.	p. 6
La reiouissance que font les Sauvages après qu'ils ont eu victoire sur leurs ennemis ; leurs humeurs ; endurent la faim, sont malicieux ; leurs croyances & fausses opinions ; parlent aux diables ; leurs habits, & comme ils vont sur les neiges, avec la maniere de leur mariage, & de l'enterrement de leurs morts. Chap. III.	p. 11
Riuere du Saguenay, & son origine. Chap. IV.	p. 20
Partement de Tadoufac pour aller au Sault ; la description des isles du Lieure, du Coudre, d'Orleans & de plusieurs autres isles, & de nostre arriüée à Quebec. Chap. V.	p. 22
De la poincte Sainte Croix, de la riuere de Batiscan, des riuieres, rochers, isles, terres, arbres, fruitcs, vignes & beaux pays qui sont depuis Quebec iusques aux Trois-Riuieres. Chap. VI.	p. 26
Longueur, largeur & profondeur d'un lac, & des riuieres qui entrent dedans, des isles qui y sont, quelles terres l'on voit dans le pays de la riuere des Irocois, & de la forteresse des Sauvages qui leur font la guerre. Chap. VII.	p. 32
Arriüée au Sault, sa description, & ce qui s'y void de remarquable, avec le rapport des Sauvages de la fin de la grande riuere. Chap. VIII.	p. 36
Retour du Sault à Tadoufac, avec la confrontation du rapport de plusieurs sauages touchant la longueur & commencement de la riuere de Canadas ; du nombre des faults & lacs qu'elle trauerse. Chap. IX.	p. 44
Voyage de Tadoufac en l'isle Percée ; description de la baye des Molues, de l'isle de Bonne-aventure, de la baye de Chaleurs, de plusieurs riuieres, lacs & pays où se trouuent plusieurs fortes de mines. Chap. X.	p. 48
Retour de l'isle Percée à Tadoufac, avec la description des anses, ports, riuieres, isles, rochers, faults, bayes & basses, qui font le long de la coste du Nort. Chap. XI.	p. 52

Les ceremonies que font les Sauvages deuant que d'aller à la guerre : Des Sauvages Almouchicois & de leurs monstrueufes formes. Discours du fleur Preuert de Sainct Malo, fur la defcouverture de la cofte d'Arcadie, quelles mines il y a, & de la bonté & fertilité du pays. Chap. XII. p. 56

D'vn monstre epouuantable que les Sauvages appellent Gougou, & de nostre bref & heureux retour en France. Chap. XIII. p. 61



DES SAVVAGES

ov

VOYAGE DV SIEVR DE CHAMPLAIN

faict en l'an 1603.

Bref discours où est contenu le voyage depuis Honfleur en Normandie, iusques au port de Tadoussac en Canadas.

CHAPITRE PREMIER.

Nous partismes de Honfleur le 15. iour de mars 1603. Ce dit iour, nous relaschames à la rade du Haure de Grace, pour n'auoir le vent fauorable. Le dimanche ensuyuant, 16. iour dudit mois, nous mismes à la voile pour faire nostre route. Le 17. ensuyuant, nous eufmes en veüe D'orgny & Grenesey (1), qui sont des isles entre la coste de Normandie & Angleterre. Le 18. dudit mois, eufmes la congnoissance de la coste de Bretagne. Le 19. nous faisons estat, à 7. heures du soir estre le trauers de Ouessans. Le 21, à 17. heures (2) du matin, nous rencontrafmes 7. vaisseaux flamans, qui, à nostre

1603.

(1) Aurigny et Guernesey.

(2) Il est évident qu'il faut lire « 7. heures, » vu qu'il n'est point question d'une observation astronomique; d'ailleurs, même dans son *Traité de la Marine*, Champlain sépare le jour en deux fois douze heures.

1603.
Grande tour-
mente.

iugement, venoient des Indes. Le iour de Pasques, 30. dudit mois, fufmes contrariez d'une grande tourmente, qui paroiffoit estre pluftoft foudre que vent, qui dura l'espace de dix-sept iours, mais non si grande qu'elle auoit fait les deux premiers iours, & durant cediect temps, nous eufmes plus de déchet que d'aduancement. Le 16. iour d'april, le temps commença à s'adoucir, & la mer plus belle qu'elle n'auoit esté, avec contentement d'un chacun; de façon que continuans nostre dicte route iufques au 28. iour dudit mois, que rencontrafmes vne glace fort haulte. Le lendemain, nous eufmes congnoissance d'un banc de glace qui duroit plus de 8. lieuës de long, avec vne infinité d'autres moindres, qui fut l'occasion que nous ne pufmes passer; & à l'estime du pilote les dittes glaces estoient à quelque 100. ou 120. lieuës de la terre de Canadas, & estions par les 45. degrez $\frac{2}{3}$, & vinsmes trouuer passage par les 44.

Rencontre
de plusieurs
grandes gla-
ces.

Le 2. de may, nous entrafmes sur le Banc à vnze heures du iour par les 44. degrez $\frac{2}{3}$. Le 6. dudiect mois, nous vinsmes si proche de terre, que nous oyons la mer battre à la coste; mais nous ne la peufmes recongnoistre pour l'espaiffeur de la brume dont ces dittes costes sont subiectes, qui fut cause que nous mismes à la mer encores quelques lieuës, iufques au lendemain matin, que nous eufmes congnoissance de terre, d'un temps assez beau, qui estoit le cap de Sainte Marie (1).

Cap de
Sainte Ma-
rie.

Le 12. iour enfuyant, nous fufmes surprins d'un

(1) Jean Alphonse mentionne ce nom, de même que celui des îles Saint-Pierre, dès l'année 1545, dans sa *Cosmographie*. (Biblioth. impériale, *ms. fr.* 676.)

grand coup de vent, qui dura deux iours. Le 15. dudiect mois, nous eufmes congnoiffance des isles de Saint Pierre. Le 17. ensuyuant, nous rencontrafmes vn banc de glace, prés du cap de Raie, qui contenoit six lieuës, qui fut occasion que nous amenasfmes toute la nuit, pour éuiter le danger où nous pouuions courir. Le lendemain, nous misfmes à la voile, & eufmes congnoiffance du cap de Raye, & isles de Saint Paul, & cap de Saint Laurens(1), qui est terre ferme à la bande du Su; & dudiect cap de Saint Laurens iusques audiect cap de Raie il y a dix-huict lieuës, qui est la largeur de l'entrée de la grande baie de Canadas(2). Ce diect iour, sur les dix heures du matin, nous rencontrafmes vne autre glace qui contenoit plus de huict lieuës de long. Le 20. dudiect mois, nous eufmes congnoiffance d'vne isle qui a quelque vingt-cinq ou trente lieuës de long, qui s'appelle Anticosty(3), qui est l'entrée de la

1603.
Isles de Saint
Pierre.

Cap de
Raye, Isles
de S. Paul,
Cap de S.
Laurens.

Anticosty.

(1) Rigoureusement, le point du Cap-Breton le plus rapproché du cap de Raie, est le cap de Nord, dont le cap Saint-Laurent est éloigné de deux lieues.

(2) Cette expression «baie de Canada,» pour désigner le golfe Saint-Laurent, montre que pendant longtemps les deux noms ont été employés simultanément; car on voit, par la carte de Thévet, que le golfe Saint-Laurent portait, dès 1575, le même nom qu'aujourd'hui. Cependant, ce que les auteurs de ce temps se sont accordés à appeler communément *la Grande-Baie*, est cette partie du golfe comprise entre la côte du Labrador et la côte occidentale de Terre-Neuve.

(3) L'île d'Anticosti a cinquante lieues de long. Ce nom d'Anticosti, de même que ceux de Gaspé, de Matane, de Tadoussac et autres, était déjà suffisamment connu à cette époque, pour que Champlain se dispense de faire ici aucune remarque. En effet, dès l'année 1586, Thévet, dans son *Grand Insulaire*, dit «que les sauages du pays l'appellent *Naticousti*;» ce que confirme Lescarbot du temps même de Champlain: «Cette île est appelée, dit-il, par les Sauages du pais *Anticosti*.» D'un autre côté, Hakluyt (vers 1600), sur la foi sans doute des voyageurs qu'il cite, l'appelle *Naticotec*, et Jean de Laet adopte, sans dire pourquoi, l'orthographe de Hakluyt. «Elle est nommée, dit-il, en langage des sauages *Naticotec*.» Ce dernier nom se rapproche davantage de celui de *Natascoueb* (où l'on prend l'ours), que lui donnent aujourd'hui les Montagnais. Jacques Cartier, en 1535, lui donna le nom d'*Île de l'Assomption*. Soit erreur, soit antipathie pour le navigateur malouin, M. de Roberval et son pilote Jean Alphonse l'appellent *Île de l'Ascension*. Thévet la mentionne, dans sa *Cosmographie universelle*, sous le nom de *Laisple*, et, dans son *Grand Insulaire*, il l'appelle, comme Cartier, «Île de l'Assomption, laquelle, ajoute-t-il, d'autres nomment de *Laisple*.»

1603. riuere de Canadas(1). Le lendemain, eufmes con-
 Gachepé. gnoiffance de Gachepé(2), terre fort haulte, & com-
 mençafmes à entrer dans la dicte riuere de Cana-
 Mantanne. das, en rangeant la bande du Su iufques à Man-
 tanne(3), où il y a, dudiçt Gachepé, foixante-cinq
 lieuës. Dudiçt Mantanne, nous vinfmes prendre con-
 gnoiffance du Pic(4), où il y a vingt lieuës, qui eft
 à laditte bande du Su; dudiçt Pic, nous trauer-
 fafmes la riuere iufques à Tadoufac, où il y a
 quinze lieuës. Toutes ces dittes terres font fort
 Terres fort haultes & mauuaifés. haultes & mauuaifés.
 cune commodité.

Port de Ta-
 doufac & fa
 defcription.

Le 24. dudiçt mois, nous vinfmes mouiller l'ancre
 deuant Tadoufac(5), & le 26. nous entrafmes dans le
 diçt port qui eft fait comme vne anfe, à l'entrée
 de la riuere du Sagenay, où il y a vn courant d'eau
 & marée fort eſtrange pour fa viteſſe & profondeur,
 où quelques fois il vient des vents impetueux(6) à
 cauſe de la froidure qu'ils amenant avec eux. L'on
 tient que laditte riuere a quelque quarante-cinq

(1) Le fleuve Saint-Laurent.

(2) Ou Gaspé. Suivant M. l'abbé J.-A. Maurault, ce nom ſerait une contraction du mot abenaquis « *Katsepibi*, qui eſt ſéparément, qui eſt ſéparé de l'autre terre. » On ſait, en effet, que le Forillon, aujourd'hui miné par la violence des vagues, étoit un rocher remarquable ſéparé du cap de Gaspé.

(3) Ou Matane. Jean Alphonſe l'appelle rivièrre de Caën.

(4) Le Bic. Au temps de Jean Alphonſe, on l'appelait Cap de Marbre. Jacques Cartier, en 1535, avoit donné au havre du Bic le nom d'Isleaux Saint-Jean, parce qu'il y étoit entré le jour de la Décollation de ſaint Jean.

(5) Le P. Jérôme Lalemant (Relation 1646) dit que les ſauvages appelaient Tadouſſac *Sadilege*; d'un autre côté, Thévet, dans ſon Grand Inſulaire, affirme que les ſauvages de ſon temps appelaient le Saguenay *Thadoyſeau*. Il eſt probable qu'à ces diſſerſes époques, comme encore aujourd'hui, on prenait ſouvent l'un pour l'autre. Ce qui eſt sûr, c'eſt que ces deux noms ſont ſauvages : *Tadouſſac* ou *Tadouſbac*, veut dire *mamelons*, (du mot *totouchac*, qui en montagnais veut dire *mamelles*), et *Saguenay* ſignifie *eau qui ſort* (du montagnais *saki-nip*).

(6) La copie originale portait probablement « importuns ». Leſcarbot, qui reproduit ce voyage à peu près textuellement, a mis : « des vents impetueux leſquels amenant avec eux de grandes froidures. »

ou cinquante lieuës iufques au premier fault, & vient du costé du Nort-Norouest. Lediët port de Tadoufac est petit, où il ne pourroit (1) que dix ou douze vaiffeaux; mais il y a de l'eau affés à l'Est, à l'abry de la ditte riuere de Sagenay, le long d'une petite montaigne qui est presque coupée de la mer. Le reste, ce sont montaignes haultes éléuées, où il y a peu de terre, sinon rochers & fable remplis de bois de pins, cyprez (2), sapins, & quelques manieres d'arbres de peu. Il y a vn petit estang proche dudit port, renfermé de montaignes couuertes de bois. A l'entrée dudit port, il y a deux poinctes : l'une, du costé de Ouest, contenant vne lieuë en mer, qui s'appelle la poincte de Saint Matthieu (3); & l'autre, du costé de Su-Est, contenant vn quart de lieuë, qui s'appelle la poincte de tous les Diables (4). Les vents du Su & Su-Suest & Su-Sorouest frappent dedans lediët port. Mais, de la pointe de Saint Matthieu iufques à la pointe de tous les Diables, il y a prés d'une lieuë; l'une & l'autre pointe affeche de basse mer.

(1) Le verbe *pouvoir* s'employait alors activement, en parlant de la capacité des objets.

(2) Comme il n'y a pas de vrai cyprès en Canada, on pourrait croire d'abord que Champlain veut parler ici du pin gris, que nos Canadiens appellent vulgairement cyprès, et que l'on trouve surtout dans les environs du Saguenay; mais, outre que Champlain mentionne ici le pin d'une manière générale, si l'on compare les différents endroits où il parle du cyprès, on en viendra à la conclusion qu'il a voulu par ce terme désigner notre cèdre (*Thuja*), qui est un arbre très-commun dans toutes les parties du pays; tandis que le pin gris ne s'y rencontre pas partout. La chose devient évidente, si l'on fait attention que les feuilles du *Thuja* ont beaucoup de ressemblance avec celles du cyprès. « Ses feuilles, dit Du Hamel, en parlant du *Thuja* (Traité des Arbres et Arbustes), sont petites, comme articulées les unes aux autres, et elles ressemblent à celles du cyprès. »

(3) Dans l'édition de 1613, Champlain l'appelle encore pointe Saint-Mathieu, « ou autrement aux Alouettes. » Aujourd'hui elle n'est plus connue que sous ce dernier nom.

(4) Aujourd'hui la pointe aux Vaches. Cette pointe a changé de nom du vivant même de l'auteur. Dans l'édition de 1632, elle est appelée *pointe aux roches*; mais il nous semble évident que ce dernier nom doit être attribué à l'inadvertance de l'imprimeur: car Sagard, qui publiait, cette année-là même, son Grand Voyage au pays des Hurons, mentionne cette pointe à plusieurs reprises, et l'appelle absolument comme nous

1603.

Bonne reception faiëte aux François par le grand Sagamo des Sauvages de Canadas, leurs festins & danses, la guerre qu'ils ont avec les Iroquois, la façon & de quoy sont faits leurs canots & cabannes : avec la description de la poinëte de Saint Matthieu.

CHAPITRE II.

LE 27. iour, nous fufmes trouuer les Sauvages à la poinëte de Saint Matthieu, qui est à vne lieuë de Tadoufac, avec les deux sauuages que mena le Sieur du Pont, pour faire le rapport de ce qu'ils auoient veu en France, & de la bonne reception que leur auoit fait le Roy. Ayans mis pied à terre, nous fufmes à la cabanne de leur grand Sagamo(1), qui s'appelle Anadabijou, où nous le trouuafmes avec quelque quatre-vingts ou cent de ses compagnons qui faisoient *tabagie* (qui veut dire festin), lequel nous receut fort bien selon la coustume du pays, & nous fait asseoir auprès de luy, & tous les sauuages arrangez les vns auprès des autres des deux costez de la ditte cabanne. L'vn des sauuages que nous auions amené commença à faire sa harangue de la bonne reception que leur auoit fait le Roy, & le bon traictement qu'ils auoient receu en France, & qu'ils s'asseuraient que saditte Maiefté

François
bien receus
par les Sau-
uages.

Harangue
de l'vn des
Sauuages que
nous auions
remenez.

l'appelons aujourd'hui, la pointe aux Vaches. D'ailleurs la ressemblance que peuvent auoir, dans un manuscrit, les deux mots *roches* et *vaches*, rend l'erreur tout à fait vraisemblable.

(1) *Sagamo* veut dire en montagnais *grand chef*. D'après Mgr Laffèche, ce mot est composé de *tchi*, grand (pour *kitchi*), et de *okimau*, chef; *tchi okimau*, grand chef.

leur vouloit du bien, & desiroit peupler leur terre, & faire paix avec leurs ennemis (qui sont les Irocois), ou leur enuoyer des forces pour les vaincre : en leur comptant aussy les beaux chasteaux, palais, maisons & peuples qu'ils auoient veus, & nostre façon de viure. Il fut entendu avec vn silence si grand qu'il ne se peut dire de plus. Or, après qu'il eut acheué sa harangue, ledict grand Sagamo Anadabijou l'ayant attentiuement ouy, il commença à prendre du Petun, & en donner audict Sieur du Pont-Graué de Sainct Malo & à moy, & à quelques autres Sagamos qui estoient auprès de luy. Ayant bien petunné, il commença à faire sa harangue à tous, parlant pozément, s'arrestant quelquefois vn peu, & puis reprenoit sa parolle en leur disant, que veritablement ils deuoient estre fort contents d'auoir saditte Maiesté pour grand amy. Ils respondirent tous d'vne voix : *Ho, ho, ho*, qui est à dire *ouy, ouy*. Luy, continuant tousiours saditte harangue, dict qu'il estoit fort aise que saditte Maiesté peuplast leur terre, & fist la guerre à leurs ennemis; qu'il n'y auoit nation au monde à qui ils voulussent plus de bien qu'aux François : Enfin il leur fit entendre à tous le bien & l'vtilité qu'ils pourroient receuoir de saditte Maiesté. Après qu'il eut acheué sa harangue, nous sortismes de sa cabanne, & eux commencerent à faire leur tabagie ou festin, qu'ils font avec des chairs d'orignac, qui est comme bœuf, d'ours, de loups marins & castors, qui sont les viandes les plus ordinaires qu'ils ont, & du gibier en quantité. Ils auoient huit ou dix chaudières pleines de viandes, au milieu de laditte ca-

1603.

Harangue
du grand Sa-
gamo.

Festin des
Sauuages.

Comme ils
font cuire
leursviandes.

1603.

Mangent
fort falement.Sauvages
danfent au-
tour des
chaudieres.Victoire ob-
tenue fur les
Irocois.

banne, & estoient esloignées les vnes des autres quelques six pas, & chacune a son feu. Ils font assis des deux costez (comme i'ay dict cy-dessus), avec chascun son escuelle d'escorce d'arbre : & lorsque la viande est cuitte, il y en a vn qui fait les partages à chascun dans lefdittes escuelles, où ils mangent fort falement; car, quand ils ont les mains grasses, ils les frottent à leurs cheueux ou bien au poil de leurs chiens, dont ils ont quantité pour la chasse. Premier que leur viande fust cuitte, il y en eut vn qui se leua, & print vn chien, & s'en alla faulter autour desdittes chaudieres d'vn bout de la cabanne à l'autre. Estant deuant le grand Sagamo, il ietta son chien à terre de force, & puis tous d'vne voix ils s'escrierent : *Ho, ho, ho* : ce qu'ayant fait, s'en alla asseoir à sa place. En mesme instant, vn autre se leua, & fait le semblable, continuant tousiours iusques à ce que la viande fut cuitte. Or, après auoir acheué leur tabagie, ils commencerent à danser, en prenant les testes de leurs ennemis, qui leur pendoient par derriere, en signe de resiouissance. Il y en a vn ou deux qui chantent en accordant leurs voix par la mesure de leurs mains, qu'ils frappent sur leurs genoux; puis ils s'arrestent quelquefois en s'escriant : *Ho, ho, ho*, & recommencent à danser, en soufflant comme vn homme qui est hors d'haleine. Ils faisoient cette resiouissance pour la victoire par eux obtenue sur les Irocois, dont ils auoient tué quelque cent, aux quels ils couperent les testes qu'ils auoient avec eux pour leur ceremonie. Ils estoient trois nations quand ils furent à la guerre, les Estechemins, Algoumequins & Monta-

gnez (1), au nombre de mille, qui allerent faire la guerre auxdicts Irocois, qu'ils rencontrerent à l'entrée de la riuere desdicts Irocois (2), & en affommerent vne centaine. La guerre qu'ils font n'est que par surprife ; car autrement ils auroient peur, & craignent trop lesdicts Irocois, qui font en plus grand nombre que lesdicts Montagnés, Estechemins & Algonnequins.

1603.

Trois nations de Sauvages, Estechemins, Algonnequins & Montagnés.

Le 28. iour dudict mois, ils se vindrent cabanner audict port de Tadoufac, où estoit nostre vaisseau. A la poincte du iour, leur dict grand Sagamo fortit de sa cabanne, allant autour de toutes les autres cabannes, en criant à haulte voix, qu'ils eussent à desloger pour aller à Tadoufac, où estoient leurs bons amis. Tout aussy tost vn chascun d'eux desfit sa cabanne en moins d'un rien, & ledict grand capitaine le premier commença à prendre son canot, & le porter à la mer, où il embarqua sa femme & ses enfans, & quantité de fourreures, & se meirent ainly prés de deux cents canots, qui vont estrangement ; car encore que nostre chaloupe fust bien armée, si alloient ils plus vite que nous. Il n'y a que deux personnes qui trauillent à la nage, l'homme & la femme. Leurs canots ont quelques huit ou neuf pas de long, & large comme d'un pas ou pas & demy par le milieu, & vont tousiours en amoindrissant par les deux bouts. Ils sont fort subiects à tourner

Deslogement des Sauvages de la poincte Saint Mathieu, pour venir à Tadoufac voir les François.

Que c'est & comment font faicts les canots des Sauvages.

(1) Les Etchemins, appelés plus tard Malécites, habitaient principalement le pays situé entre la rivière Saint-Jean et celle de Pentagouet ou Pénobscot. Les Algonquins qui se trouvaient en ce moment à Tadoussac, y étaient descendus probablement pour la traite ; car leur pays était situé sur l'Outaouais et au-delà. Les Montagnais, à proprement parler, étaient chez eux ; car ils habitaient surtout le Saguenay et les pays environnants.

(2) La rivière de Sorel.

1603.

si on ne les sçait bien gouverner, car ils font faicts d'escorce d'arbres appellée *bouille*(1), renforcez par le dedans de petits cercles de bois bien & proprement faicts, & sont si legers qu'un homme en porte vn aisément, & chaqu'un canot peut porter la pesanteur d'une pipe. Quand ils veulent trauerfer la terre, pour aller à quelque riuere où ils ont affaire, ils les portent avec eux.

Cabannes
des Sauvages,
de quoy &
comment
elles sont
faictes.

Leurs cabannes sont basses, faictes comme des tentes, couertes de laditte escorce d'arbre, & laissent tout le haut descouuert comme d'un pied, d'où le iour leur vient, & font plusieurs feux droit au milieu de leur cabanne, où ils sont quelques fois dix mesnages ensemble. Ils couchent sur des peaux, les vns parmy les autres, les chiens avec eux.

Description
de la pointe
de S. Mat-
thieu.

Ils estoient au nombre de mille personnes, tant hommes que femmes & enfans. Le lieu de la pointe de Sainct Matthieu, où ils estoient premierement cabannez, est assez plaissant. Ils estoient au bas d'un petit costeau plein d'arbres, de sapins & cyprés. A laditte pointe, il y a vne petite place vnie, qui descouure de fort loin; & au dessus dudit costeau, est vne terre vnie, contenant vne lieuë de long, demye de large, couuerte d'arbres; la terre est fort sablonneuse, où il y a de bons pasturages. Tout le reste, ce ne sont que montaignes de rochers fort mauuais. La mer bat autour dudit costeau, qui aßeiche près d'une grande demy lieuë de basse eau.

(1) Écorce de bouleau.

1603.

La resjouïſſance que font les Sauvages après qu'ils ont eu victoire sur leurs ennemis; leurs humeurs, endurent la faim, ſont malicieux; leurs croyances & fauſſes opinions, parlent aux Diables; leurs habits, & comme ils vont sur les neiges; avec la maniere de leur mariage, & de l'enterrement de leurs morts.

CHAPITRE III.

LE 9. iour de Iuin, les Sauvages commencerent à ſe reſiouïr tous enſemble & faire leur tabagie, comme i'ay dict cy-deſſus, & danſer, pour laditte victoire qu'ils auoient obtenuë contre leurs ennemis. Or, après auoir fait bonne chere, les Algoumequins, vne des trois nations, ſortirent de leurs cabannes, & ſe retirerent à part dans vne place publique, feirent arranger toutes leurs femmes & filles les vnes près des autres, & eux ſe meirent derriere, chantant tous d'vne voix comme i'ay dict cy deuant. Auſſi toſt toutes les femmes & filles commencerent à quitter leurs robes de peaux, & ſe meirent toutes nuës, monſtrans leur nature, neantmoins parées de matachias, qui ſont patenostres & cordons entrelacez, faitſ de poil de porc-eſpic, qu'ils teignent de diuerſes couleurs. Après auoir acheué leurs chants, ils dirent tous d'vne voix, *ho, ho, ho*; à meſme inſtant, toutes les femmes & filles ſe cououroient de leurs robes, car elles ſont à leurs pieds, & s'arrestent quelque peu, & puis auſſi toſt recommençans à chanter, ils laiſſent aller leurs robes comme auparauant. Ils

Reſiouïſſance que les Sauvages firent de la victoire qu'ils auoient obtenuë sur leurs ennemis les Irocois.

1603. ne bougent d'un lieu en dansant, & font quelques gestes & mouemens du corps, leuans vn pied, & puis l'autre, en frappant contre terre. Or, en faisant ceste danse, le Sagamo des Algonmequins, qui s'appelle Besouat (1), estoit assis deuant lesdittes femmes & filles, au milieu de deux bastons où estoient les testes de leurs ennemis penduës; quelques fois il se leuoit, & s'en alloit haranguant & disant aux Montagnés & Estechemins : "Voyez
 " comme nous nous resiouïssons de la victoire que
 " nous auons obtenuë sur nos ennemis : il faut que
 " vous en fassiez autant, affin que nous soyons con-
 " tens." Puis tous ensemble disoient, *ho, ho, ho.* Retourné qu'il fut en sa place, le grand Sagamo avecque tous ses compagnons despouillerent leurs robes, estans tous nuds hormis leur nature, qui est couuerte d'une petite peau, & prindrent chascun ce que bon leur sembla, comme matachias, haches, espées, chauldrons, graïsses, chair d'ornac, loup-marin, bref chascun auoit vn present, qu'ils allerent donner aux Algonmequins. Après toutes ces ceremonies, la danse cessa, & lesdicts Algonmequins, hommes & femmes, emporterent leurs presens dans leurs cabannes. Ils feirent encore mettre deux hommes de chacune nation des plus dispos, qu'ils feirent courir, & celuy qui fut le plus viste à la course eut vn present.

Sagamo des
Algonme-
quins.

Presens des
Montagnés
& Esteche-
mins.

Humeur
des sauuages.

Tous ces peuples font tous d'une humeur assez

(1) Probablement le même que Tessouat, grand sagamo des Algonquins de l'Isle ou Kichesipirini. Quelques années plus tard, en 1613, ce chef accueille l'auteur comme une vieille connaissance; et cependant ils n'avaient pas dû se rencontrer depuis 1603; car on ne voit pas que Tessouat ait pris part aux expéditions contre les Iroquois, ni qu'il soit descendu à la traite en 1611. D'ailleurs, dans un manuscrit, *tessouat* peut très-bien se prendre pour *besouat*.

ioyeufe; ils rient le plus fouuent; toutes fois ils font quelque peu faturniens. Ils parlent fort pozément, comme se voullant bien faire entendre, & s'arrestent auffi tost, en songeant vne grande espace de temps, puis reprennent leur parole. Ils vsent bien fouuent de ceste façon de faire parmy leurs harangues au conseil, où il n'y a que les plus principaux, qui sont les anciens; les femmes & enfans n'y assistent point.

1603.

Tous ces peuples patissent tant quelques fois, qu'ils sont presque contraints de se manger les vns les autres, pour les grandes froidures & neiges, car les animaux & gibier dequoy ils vivent se retirent aux pays plus chauds. Je tiens que qui leur montreroit à viure, & enseignerait le labourage des terres & autres choses, ils l'apprendroient fort bien; car ie vous assure qu'il s'en trouue assez qui ont bon iugement, & respondent assez bien à propos sur ce que l'on leur pourroit demander. Ils ont vne meschanceté en eux, qui est user de vengeance, & estre grands menteurs, gens en qui il ne fait pas trop bon s'asseurer, sinon qu'avec raison & la force à la main; promettent assez, & tiennent peu.

Les Sauvages endurent la faim.

Malice des Sauvages.

Ce sont la plus part gens qui n'ont point de loy, selon que j'ay pû veoir & m'informer audict grand Sagamo, lequel me dict qu'ils croyoient veritablement qu'il y a vn Dieu, qui a créé toutes choses. Et lors ie luy dy : Puisqu'ils croyoient à vn seul Dieu, comment est-ce qu'il les auoit mis au monde, & d'où ils estoient venus? Il me respondit : "Après que Dieu eut fait toutes choses, il print quantité de flesches, & les meit en terre; d'où il for-

Croyance des Sauvages, & leur foy.

1603.

“ tit hommes & femmes, qui ont multiplié au
 “ monde iusques à present, & sont venus de ceste
 “ façon.” Je luy respondy, que ce qu’il disoit
 estoit faux; mais que veritablement il y auoit vn
 seul Dieu, qui auoit créé toutes choses en la terre
 & aux cieux. Voyant toutes ces choses si parfaites,
 sans qu’il y eust personne qui gouuernast en ce bas
 monde, il print du limon de la terre, & en crea
 Adam nostre premier pere. Comme Adam som-
 meilloit, Dieu print vne coste dudict Adam, & en
 forma Eve, qu’il luy donna pour compagnie, & que
 c’estoit la verité qu’eux & nous estions venus de
 ceste façon, & non de flesches comme ils croient.
 Il ne me dict rien sinon, qu’il aduoüoit plustost ce
 que ie luy disois, que ce qu’il me disoit. Je luy
 demandis aussi, s’ils ne croyoient point qu’il y eust
 autre qu’un seul Dieu. Il me dict que leur croyance
 estoit, qu’il y auoit vn Dieu, vn Fils, vne Mere &
 le Soleil, qu’estoient quatre; neantmoins que Dieu
 estoit par dessus tous, mais que le fils estoit bon, &
 le Soleil, à cause du bien qu’ils receuoient; mais
 la mere ne valloit rien, & les mangeoit, & que le
 pere n’estoit pas trop bon. Je luy remonstray son
 erreur selon nostre foy, enquoy il adiousta quelque
 peu de creance. Je luy demandis, s’ils n’auoient
 point veu ou ouy dire à leurs ancestres que Dieu
 fust venu au monde. Il me dict qu’il ne l’auoit
 point veu; mais qu’anciennement il y eut cinq
 hommes qui s’en allerent vers le soleil couchant,
 qui rencontrerent Dieu, qui leur demanda: “Où
 “ allez-vous?” Ils dirent: “ Nous allons chercher
 “ nostre vie.” Dieu leur respondit: “ Vous la

Croyent
 vn Dieu, vn
 Fils, vne
 Mere, & le
 Soleil.

De cinq
 hommes que
 les Sauvages
 croyent auoir
 veu Dieu.

“trouerez icy.” Ils passerent plus outre, sans faire estat de ce que Dieu leur auoit dict; lequel print vne pierre, & en toucha deux, qui furent transmuez en pierre, & dict de rechef aux trois autres : “Où allez-vous?” Et ils respondirent comme à la premiere fois; & Dieu leur dit de rechef : “Ne passez plus outre : vous la trouerez icy.” Et voyant qu’il ne leur venoit rien, ils passerent outre; & Dieu print deux bastons, & il en toucha les deux premiers, qui furent transmuez en bastons, & le cinquiesme s’arresta, ne voullant passer plus outre. Et Dieu lui demanda de rechef : “Où vas-tu?” — “Je vais chercher ma vie.” — “Demeure, & tu la troueras.” Il demeura sans passer plus outre, & Dieu luy donna de la viande, & en mangea. Après auoir fait bonne chere, il retourna avecque les autres sauages, & leur raconta tout ce que dessus.

1603.

Il me dict aussy qu’une autre fois il y auoit vn homme qui auoit quantité de tabac (qui est vne herbe dequoy ils prennent la fumée), & que Dieu vint à cet homme, & luy demanda où estoit son petunoir; l’homme print son petunoir, & le donna à Dieu, qui petuna beaucoup. Après auoir bien petuné, Dieu rompit ledict petunoir en plusieurs pieces, & l’homme luy demanda : “Pourquoy as-tu rompu mon petunoir? eh tu vois bien que ie n’en ay point d’autre.” Et Dieu en print vn qu’il auoit, & le luy donna, luy disant : “En voilà vn que ie te donne, porte-le à ton grand Sagamo; qu’il le garde, & s’il le garde bien, il ne manquera point de chose quelconque, ny tous ses

D’un autre homme que les Sauages croyent auoir parlé à Dieu.

1603.

“compagnons.” Le dict homme print le petunoir, qu’il donna à son grand Sagamo ; lequel tandis qu’il l’eut, les fauuges ne manquerent de rien du monde ; mais que du depuis le dict Sagamo auoit perdu ce petunoir, qui est l’occasion de la grande famine qu’ils ont quelques fois parmy eux. Je luy demandis s’il croyoit tout cela ; il me dict qu’ouy, & que c’estoit verité. Or ie croy que voilà pourquoy ils disent que Dieu n’est pas trop bon. Mais ie luy repliquay, & luy dis, Que Dieu estoit tout bon, & que sans doubte c’estoit le Diable qui s’estoit montré à ces hommes-là, & que s’ils croyoient comme nous en Dieu, ils ne manqueroient de ce qu’ils auroient besoing ; que le soleil qu’ils voyoient, la lune & les estoilles, auoient esté creéz de ce grand Dieu, qui a fait le ciel & la terre, & n’ont nulle puissance que celle que Dieu leur a donnée ; que nous croyons en ce grand Dieu, qui par sa bonté nous auoit enuoyé son cher fils, lequel, conceu du Sainct Esprit, print chair humaine dans le ventre virginal de la Vierge Marie, ayant esté trente-trois ans en terre, faisant vne infinité de miracles, ressusçant les morts, guerissant les malades, chassant les Diabes, illuminant les aueugles, enseignant aux hommes la volonté de Dieu son pere, pour le seruir, honorer & adorer, a espandu son sang, & souffert mort & passion pour nous & pour nos pechez, & racheté le genre humain, estant enseuely est ressusçité, descendu aux enfers, & monté au ciel, où il est assis à la dextre de Dieu son pere (1). Que c’estoit là la croyance de tous

(1) Lescarbot fait sur ce passage la remarque suivante : « Je ne croy point que cette

les chrestiens, qui croient au Pere, au Fils & au Saint Esprit, qui ne font pourtant trois dieux, ains vn mesme & vn feul dieu, & vne trinité en laquelle il n'y a point de plus tost ou d'après, rien de plus grand ne de plus petit; que la Vierge Marie, mere du fils de Dieu, & tous les hommes & femmes qui ont vescu en ce monde faisans les commandemens de Dieu, & enduré martyre pour son nom, & qui par la permission de Dieu ont fait des miracles & sont saincts au ciel en son paradis, prient tous pour nous ceste grande maiesté diuine de nous pardonner nos fautes & nos pechez que nous faisons contre sa loy & ses commandemens. Et ainsi, par les prieres des saincts au ciel & par nos prieres que nous faisons à sa diuine maiesté, ils nous donne ce que nous auons besoing, & le Diable n'a nulle puissance sur nous, & ne peut faire de mal; que s'ils auoient ceste croyance, qu'ils seroient comme nous, que le Diable ne leur pourroit plus faire de mal & ne manqueroient de ce qu'ils auroient besoing.

Alors ledict Sagamo me dict qu'il aduoüoit ce que ie disois. Je luy demandis de quelle ceremonie ils vsoient à prier leur Dieu. Il me dict, qu'ils n'vsoient point autrement de ceremonies, sinon qu'vn chascun prioit en son cœur comme il vouloit. Voilà pourquoy ie croy qu'il n'y a au-

1603.

« theologie se puisse expliquer à ces peuples, quand même on sçauroit parfaitement leur « langue. » Il nous semble cependant que cette *théologie* n'a rien qui soit beaucoup plus difficile à entendre que la fable rapportée par le sagamo, puisque Champlain ne fait guère que lui raconter des faits historiques qui ont au moins en leur faveur le mérite de la vraisemblance. Supposé, au reste, que ce discours ne fût pas tout à fait à la portée de son interlocuteur, il n'en serait pas moins une preuve du zèle et des bonnes intentions de Champlain.

1603. cune loy parmy eux, ne sçauent que c'est d'adorer & prier Dieu, & vivent la plus part comme bestes brutes, & croy que promptement ils feroient reduicts bons chrestiens, si l'on habitoit leur terre; ce qu'ils desireroient la plus part.

Quels fau-
uages parlent
au Diable.

Ils ont parmy eux quelques fauuges, qu'ils appellent *Pilotoua* (1), qui parlent au Diable visiblement; & leur dict ce qu'il faut qu'ils fassent tant pour la guerre que pour autres choses, & que s'il leur commandoit qu'ils allassent mettre en execution quelque entreprise, ou tuër vn François, ou vn autre de leur nation, ils obeïroient aussi tost à son commandement.

Sauuages
croyent fer-
mentement aux
songes.

Aussi ils croyent que tous les songes qu'ils font sont veritables; & de fait il y en a beaucoup qui disent auoir veu & songé choses qui aduiennent ou aduiendront. Mais, pour en parler avec verité, ce sont visions du Diable, qui les trompe & seduit. Voilà toute la creance que j'ay pû apprendre d'eux, qui est bestiale.

Humeurs des
Sauuages.

Tous ces peuples, ce sont gens bien proportionnez de leurs corps, sans aucune difformité; ils sont dispos, & les femmes bien formées, remplies & portelées, de couleur basanée, pour la quantité de certaine peinture dont ils se frottent, qui les fait deuenir oliuastres. Ils sont habillez de peaux; vne partie de leur corps est couuerte, & l'autre partie descouuerte. Mais l'hyuer ils remedient à tout, car ils sont habillez de bonnes fourrures, comme

Habits des
Sauuages.

(1) Quoique Champlain ait pu tenir des sauvages le mot *pilotoua* ou *pilotois*, il paraît cependant qu'il leur est venu de la langue des Basques; c'est du moins ce que dit le P. Biard (Relat. de la Nouv. Fr., édit. 1858, p. 17), en parlant de l'*aoutmoin*, « que les Basques, dit-il, appellent *Pilotois*, c'est-à-dire, forciér. »

d'orignac, loutre, castors, ours-marins, cerfs & biches qu'ils ont en quantité. L'hyuer, quand les neiges sont grandes, ils font vne maniere de raquette qui est grande deux ou trois fois comme celles de France, qu'ils attachent à leurs pieds, & vont ainsi dans les neiges sans enfoncer; car autrement ils ne pourroient chasser, ny aller en beaucoup de lieux.

1603.
Inuention
qu'ils ont
pour aller sur
les neiges.

Ils ont aussi vne forme de mariage, qui est que quand vne fille est en l'age de quatorze ou quinze ans, elle aura plusieurs seruiteurs & amis, & aura compagnie avec tous ceux que bon luy semblera; puis au bout de quelques cinq ou six ans, elle prendra lequel il luy plaira pour son mary, & viuront ainsi ensemble iusques à la fin de leur vie, si ce n'est qu'après auoir esté quelque temps ensemble ils n'ont enfans; l'homme se pourra desmarier & prendre autre femme disant que la sienne ne vaut rien. Pour ainsi les filles sont plus libres que les femmes; or, depuis qu'elles sont mariées, elles sont chastes, & leurs maris sont la plupart ialoux, lesquels donnent des presens au pere ou parens de la fille qu'ils auront espousée. Voilà la ceremonie & façon qu'ils vsent en leurs mariages.

Mariage des
Sauages.

Pour ce qui est de leurs enterremens, quand vn homme ou femme meurt, ils font vne fosse, où ils mettent tout le bien qu'ils auront, comme chaudrons, fourrures, haches, arcs & flesches, robes & autres choses; & puis ils mettent le corps dedans la fosse, & le couurent de terre, où ils mettent quantité de grosses pieces de bois dessus, & vn bois debout qu'ils peignent de rouge par le haut. Ils

Comme ils
enterrent
leurs morts.

1603.

Sauvages
croient l'im-
mortalité.

croient l'immortalité des ames & difent qu'ils vont
fe refiouir en d'autres pays avec leurs parents &
amis, quand ils font morts.

Riuiere du Saguenay & son origine.

CHAPITRE IV.

Partement
de Tadoufac
pour aller au
Saguenay.

Torrent
d'eau.

Terres
montagnes de
rochers mal-
plaisantes.

LE 11. iour de Iuin, ie fus à quelques douze ou
quinze lieuës dans le Saguenay, qui est vne
belle riuiere, & a vne profondeur incroyable : car
ie croy, felon que i'ay entendu deuifer d'où elle
procede, que c'est d'un lieu fort hault, d'où il des-
cend vn torrent d'eau (1) d'une grande impetuo-
fité; mais l'eau qui en procede n'est point capable
de faire vn tel fleuve comme celuy-là, qui neant-
moins ne tient que depuis cedit torrent d'eau, où
est le premier fault, iufques au port de Tadoufac,
qui est l'entrée de la ditte riuiere du Saguenay, où
il y a quelques quarante-cinq ou cinquante lieuës, &
vne bonne lieuë & demye de large au plus, & vn quart
au plus eftroit; qui fait qu'il y a grand courant
d'eau. Toute la terre que i'ay veu, ce ne font que
montaignes de rochers la pluspart couertes de
bois de sapins, cyprez & boulle, terre fort mal-
plaisante, où ie n'ay point trouué vne lieuë de terre
plaine tant d'un costé que d'autre. Il y a quelques
montagnes de sable & ifles en laditte riuiere, qui

(1) On serait porté à croire d'abord qu'il est ici question de la Décharge du lac Saint-Jean; mais le contexte indique assez que les sauvages lui ont décrit la route ordinaire des voyageurs, c'est-à-dire, la rivière Chicoutimi, les lacs Kinogomi, Kinogomichiche et la Belle-Rivière; et alors il est tout naturel que Champlain n'ait pas trouvé de proportion entre la Décharge et le Saguenay.

font haultes esleuées. Enfin ce font de vrais deserts inhabitables d'animaux & d'oiseaux; car ie vous assure qu'allant chasser par les lieux qui me sembloient les plus plaifans, ie ne trouuay rien qui soit sinon de petits oiseaux, qui font comme rossignols & airondelles, lesquelles viennent en esté, car autrement ie croy qu'il n'y en a point, à cause de l'excessif froid qu'il y fait, ceste riuere venant de deuers le Norouest.

1603.

Ils me firent rapport qu'ayant passé le premier fault, d'où vient ce torrent d'eau, ils passent huit autres faults, & puis vont vne iournée sans en trouuer aucun, puis passent autres dix faults, & viennent dedans vn lac(1), où ils font deux iours à rapasser; en chascque iour ils peuuent faire à leur aise quelques douze à quinze lieuës. Audict bout du lac, il y a des peuples qui font cabannez(2), puis on entre dans trois autres riuieres, quelques trois ou quatre iournées dans chascune; ou, au bout desdittes riuieres, il y a deux ou trois manieres de lacs, d'où prend la source du Saguenay, de laquelle source iusques audict port de Tadoussac il y a dix iournées de leurs canots(3). Au bord desdittes riuieres, il y a quantité de cabannes, où

Rapport que l'on m'a fait du commencement de la riuere du Saguenay.

(1) Le lac Saint-Jean, que les sauvages appelaient *Piécouagami*.

(2) La nation du Porc-Épic (ou des Kakouchaki) demeurait au lac Saint-Jean probablement dès ce temps-là.

(3) «Voilà,» dit Lescarbot (liv. III, ch. IX) «ce qu'a écrit Champlain dès l'an fix cens cinq» (lisez mil six cent trois) «de la riuere de Saguenay. Mais depuis il dit en sa dernière relation que du port de Tadoussac jusques à la mer que les Sauvages de Saguenay descouurent au nord, il y a quarante à cinquante journées; ce qui est bien éloigné des dix que maintenant il a dit.»

Si Lescarbot avait examiné les choses plus attentivement, il aurait remarqué que Champlain ne dit pas qu'il y ait dix journées de Tadoussac à cette mer du nord qui est salée, c'est-à-dire, à la baie d'Hudson, mais bien seulement de Tadoussac à la source du Saguenay; ce qui est tout différent.

1603.

il vient d'autres nations du costé du Nort, troquer avec lesdicts Montagnés des peaux de castor & martre, avec autres marchandises que donnent les vaisseaux françois aux dicts Montagnés. Lesdicts sauuages du Nort disent qu'ils voyent vne mer qui est salée. Je tiens que si cela est, quē c'est quelque goulfe de ceste mer qui desgorge par la partie du Nort dans les terres(1); & de verité il ne peut estre autre chose. Voylà ce que i'ay apprins de la riuere du Saguenay.

Partement de Tadoussac pour aller au Sault, la description des isles du Lieure, du Coudre, d'Orleans, & de plusieurs autres isles & de nostre arriuée à Quebec.

CHAPITRE V.

LE mercredy, dix-huictiesme iour de Iuin, nous partismes de Tadoussac, pour aller au Sault(2). Nous passasmes près d'une isle qui s'appelle l'Isle au Lieure(3) qui peut estre à deux lieuës de la terre de la bande du Nort, & à quelques sept lieuës dudiect Tadoussac, & à cinq lieuës(4) de la terre du Su.

Isle au
Lieure.

(1) La bonne foi avec laquelle Champlain consulte les sauvages pour en apprendre ce qu'il ne pouvait reconnaître de ses yeux, contraste singulièrement avec l'incrédulité de Lescarbot. Champlain, sur le simple récit des sauvages, avait assez bien compris la position de la baie d'Hudson, et Lescarbot, plusieurs années après la découverte faite, disait encore : « Toutesfois ie ne voudrois aisément croire lesdicts Anglois disans qu'il se trouve vne mer dans les terres au cinquantième degré : car il y a longtemps qu'elle se roit découverte, étant si voisine de Tadoussac, & en même élévation » (liv. III, ch. IX).

(2) Le saut Saint-Louis.

(3) Cette île fut ainsi appelée par Jacques Cartier, parce que, à son retour en 1536, il y trouva quantité de lièvres. Elle porte encore le même nom aujourd'hui.

(4) Environ deux lieues et demie. La côte du sud, beaucoup moins élevée que celle du nord, paraît être à une bien plus grande distance qu'elle n'est réellement.

De l'Isle au Lieure, nous rangeâmes la coste du Nort environ demye lieuë(1), iusques à vne poincte qui aduance à la mer, où il faut prendre plus au large. Laditte poincte est à vne lieuë d'une isle qui s'appelle l'Isle au Coudre, qui peut tenir environ deux lieuës de large, & de laditte isle à la terre du Nort, il y a vne lieuë. Laditte isle est quelque peu vnie, venant en amoindrissant par les deux bouts; au bout de l'Ouest, il y a des prairies(2) & poinctes de rochers qui aduancent quelque peu dans la riuere. Laditte isle est quelque peu agreable pour les bois qui l'environnent. Il y a force ardoise, & la terre quelque peu graueleuse; au bout de laquelle il y a vn rocher qui aduance à la mer environ demye lieuë. Nous passâmes au Nort de laditte isle, distante de l'Isle au Lieure de douze lieuës.

1603.

Isle au
Coudre.

Le iedy fuyuant, nous en partîmes, & vinsmes mouiller l'ancre à vne anse dangereuse du costé du Nort, où il y a quelques prairies & vne petite riuere(3) où les fauages cabannent quelques-fois. Cediect iour, rangeant tousiours laditte coste du Nort iusques à vn lieu où nous relaschâmes pour les vents qui nous estoient contraires, où il y auoit force rochers & lieux fort dangereux, nous fusmes trois iours en attendant le beau temps. Toute ceste coste n'est que montaignes tant du costé du Su, que du costé du Nort, la pluspart ressemblant à celle du Saguenay.

Anse dan-
gereuse.Coste dan-
gereuse.

(1) Par ce qui suit, on voit qu'il faut lire ici *dix* ou *douze lieuës*: car cette pointe, qui avance à la mer et qui est à une lieuë, ou un peu plus, de l'île aux Coudres, ne peut être que le cap aux Oies.

(2) Cette partie de l'île s'appelle encore aujourd'hui les Prairies.

(3) La Petite-Rivière a toujours gardé son nom depuis.

1603.

Isles belles
& dangereu-
ses.

Isle d'Or-
leans.

Le dimanche, vingt-deuxiesme iour dudiect mois, nous en partifmes pour aller à l'isle d'Orleans (1), où il y a quantité d'isles à la bande du Su, lesquelles sont basses & couertes d'arbres, semblans estre fort agreables, contenans (selon ce que i'ay pû iuger) les vnes deux lieuës & vne lieuë, & autres demye; autour de ces isles ce ne sont que rochers & basses fort dangereux à passer, & sont esloignées quelques deux lieuës de la grand'terre du Su. Et de là, vinsmes ranger à l'isle d'Orleans, du costé du Su. Elle est à vne lieuë de la terre du Nord, fort plaisante & vnie, contenant de long huit lieuës (2). Le costé de la terre du Su est terre basse, quelques deux lieuës auant en terre; lesdittes terres commencent à estre basses à l'endroiect de laditte isle, qui peut estre à deux lieuës de la terre du Su. A passer du costé du Nort, il y faict fort dangereux pour les bancs de sables, rochers qui sont entre laditte isle & la grand'terre, & asseiche presque toute de basse mer.

(1) Cette ile, suivant Thévet (Grand Insulaire), était appelée par les sauvages *Minigo* (peut-être *Ouinigo*, de l'Algonquin *Ouindigo*, ensorcelé). « P'auois oublié à vous dire, « que vne isle nommée des françoys Orleans & des sauuages *Minigo*, est l'endroit où la « riviere est la plus estroite..... L'isle de Minigo sert de retraite au peuple de ce pays, « pour se retirer lorsqu'ils sont poursuivis de leurs ennemis..... Les François, » ajoute-t-il plus loin, « la nommèrent Isle d'Orleans, en l'honneur d'un fils de France, qui lors vi- « voit, & se nommoit lors de Valois, Duc D'orleans, fils de ce grand Roy François de « Valois, premier du nom. » Si ce nom d'Orleans remonte, comme l'affirme Thévet, à un fils de François I, ce ne peut être que Henri II, qui porta le titre de Duc d'Orleans jusqu'à la mort de son frère aîné François, c'est-à-dire, jusqu'à l'année 1536 : car, cette année-là même, Jacques Cartier, en retournant de son second voyage, dit « vinsmes poser au bas de l'isle d'Orleans, environ douze lieues de Sainte Croix. » Il faut donc supposer, ou bien que le nom de *Bacchus*, donné à cette ile par Cartier lui-même l'automne précédent, aura été changé pendant l'hiver que les Français passèrent ici, ou bien que cette ile avait déjà reçu son nom de quelque voyageur inconnu ; ce qui n'est guère probable, puisque alors Cartier, qui devait le savoir aussi bien en remontant le fleuve qu'en descendant, ne pouvait, sans inconvenance, substituer un nom assez indifférent en lui-même, à celui d'un fils de France, du fils de son bienfaiteur.

(2) Sept lieues.

Au bout de laditte isle, ie vy vn torrent d'eau (1), qui desbordoit de dessus vne grande montaigne (2) de laditte riuere de Canadas, & dessus laditte montaigne est terre vnue & plaisante à veoir, bien que dedans lesdittes terres l'on voit de haultes montaignes, qui peuuent estre à quelques vingt ou vingt-cinq lieuës dans les terres (3), qui sont proches du premier fault du Saguenay.

1603.
Torrent
d'eau.

Montaignes
que l'on void
estre loing.

Nous vinsmes mouiller l'ancre à Quebec (4), qui est vn destroit de laditte riuere de Canadas, qui a quelque trois cens pas de large (5). Il y a à ce destroit, du costé du Nort, vne montaigne assez haulte, qui va en abaissant des deux costez; tout le reste

Description
de Quebec.

(1) L'auteur donna plus tard à ce *torrent d'eau* le nom de Montmorency, qu'il porte encore aujourd'hui. Dans la carte des environs de Québec qu'il publia en 1613, il l'appelle « le grand fault de Montmorency. » Dans l'édition de 1632, il ajoute : « Que j'ay nommé le fault de Montmorency. »

(2) C'est-à-dire, un côteau très-escarpé, haut d'environ 300 pieds.

(3) Ces montaignes, qui forment la chaîne des Laurentides, ne sont pas aussi éloignées; mais elles s'étendent en effet jusqu'au bassin du Saguenay.

(4) C'est ici la première fois que l'on rencontre le nom de Québec, pour désigner ce que Jacques Cartier appelle tantôt Stadaconé, tantôt Canada. Tous ces noms, sans se contredire ou s'exclure, expriment, suivant la langue et le génie des sauvages, comme une nuance particulière du tableau pittoresque que présente le site de Québec. Stadaconé était bâti sur l'aile que forme la pointe du cap aux Diamants; or, suivant Mgr Laffêche, *stadaconé*, dans le dialecte cris ou algonquin, veut dire *aile*, quoique d'autres linguistes prétendent reconnaître dans ce mot une origine huronne (voir *Hist. de la Colonie Française en Canada*, I, 532, note **). Le mot Canada, dont Cartier nous donne lui-même la signification (« ils appellent une ville *canada* »), semble avoir désigné l'importance relative que devait avoir Stadaconé par l'avantage même de sa position. Enfin, il est naturel de supposer que les sauvages, après la disparition ou le déplacement de Stadaconé, n'aient pas trouvé, pour désigner le même lieu, d'expression plus juste que celle de Kébec ou Québec, qui veut dire, comme le remarque ici Champlain, *détroit, rétrécissement*, et même quelque chose de plus expressif, *c'est bouché*. Ce passage resserré entre deux côtes escarpées, est peut-être ce qui frappe davantage le voyageur qui remonte le Saint-Laurent, jusque là si large et si majestueux. Or les sauvages du bas du fleuve, et les Micmacs en particulier, se servent encore actuellement du même mot *kebec*, pour signifier un lieu où l'eau se retrécit ou se referme. Inutile de réfuter ici les opinions plus ou moins ingénieuses, qui veulent trouver l'origine du nom de Québec dans l'exclamation d'un matelot normand, *quel bec!* c'est-à-dire, quel cap! ou dans les armes de certain comte ou seigneur de Normandie. En face de toutes ces suppositions, il y a toujours les témoignages imposants de Champlain et de Lescarbot, qui affirment que ce mot est sauvage. (Voir le Cours d'Histoire de M. Ferland, I, 90, note 3.)

(5) Le fleuve, devant Québec, a un quart de lieue de large.

1603.

Des dia-
mants que
l'on trouue à
Quebec.

est pays vny & beau, où il y a de bonnes terres pleines d'arbres, comme chesnes, cyprés, boules, sapins & trembles, & autres arbres fruitiers fauuaiges, & vignes; qui faict qu'à mon opinion, si elles estoient cultiuées, elles seroient bonnes comme les nostres. Il y a, le long de la coste dudit Quebec, des diamants dans des rochers d'ardoyse, qui sont meilleurs que ceux d'Alençon. Dudit Quebec iusques à l'isle au Coudre, il y a 29. lieuës (1).

De la poincte Sainte Croix, de la riuere de Batiscan ; des riuieres, rochers, isles, terres, arbres, fruitts, vignes & beaux pays qui sont depuis Quebec, iusques aux Trois Riuieres.

CHAPITRE VI.

Du pays qui
est entre Que-
bec & Sainte
Croix.

LE lundy, 23. dudit mois, nous partismes de Quebec, où la riuere commence à s'eslargir quelques-fois d'une lieuë, puis de lieuë & demye ou deux lieuës au plus. Le pays va de plus en plus en embellissant; ce sont toutes terres basses, sans rochers, que fort peu. Le costé du Nort est remply de rochers & bancs de sable; il faut prendre celui du Su comme d'une demy lieuë de terre. Il y a quelques petites riuieres qui ne sont point nauigables, si ce n'est pour les canots des fauuaiges, auxquelles il y a quantité de faultz. Nous vinsmes mouiller l'ancre iusques à Sainte Croix (2),

Poincte de
Sainte Croix.

(1) Ce chiffre est de beaucoup trop fort; la copie originale portait probablement 19. Il y a environ 18 lieuës.

(2) Champlain nous fait connaître lui-même (édit. 1613, liv. II, ch. IV) l'origine de ce nom de Sainte-Croix. «Dés la premiere fois,» dit-il, «qu'on me dit qu'il [Cartier] auoit habité en ce lieu, cela m'estonna fort.... Ce que l'on appelle auioird'huy Sainte

distant de Québec de quinze lieuës; c'est vne poincte basse, qui va en haulfant des deux costez. Le pays est beau & vny, & les terres meilleures qu'en lieu que i'eusse veu, avec quantité de bois, mais fort peu de sapins & cyprés. Il s'y trouue en quantité des vignes, poires, noysettes, cerises, groifelles rouges & vertes, & de certaines petites racines de la grosseur d'une petite noix ressemblant au gouft comme truffes, qui sont très-bonnes roties & bouillies. Toute ceste terre est noire, sans aucuns rochers, sinon qu'il y a grande quantité d'ardoise; elle est fort tendre, & si elle estoit bien cultiuée, elle seroit de bon rapport.

1603.

Fruicts.

Du costé du Nort, il y a vne riuere qui s'appelle Batisfan, qui va fort auant en terre, par où quelques-fois les Algoumequins viennent; & vne autre (1) du mesme costé, à trois lieuës dudict Sainte Croix sur le chemin de Québec, qui est celle où fut Jacques Cartier au commencement de la descouerture qu'il en fait, & ne passa point plus outre (2). Laditte riuere est plaisante, & va assez auant dans les terres. Tout ce costé du Nort est fort vny & agreable.

Riuere qui s'appelle Batisfan.

« Croix s'appeloit lors Achelacy, destroit de la riuere fort courant & dangereux... Or « en toute ceste riuere, n'y a destroit depuis Québecq iusques au grand saut, qu'en ce « lieu que maintenant on appelle Sainte Croix, où on a transferé ce nom d'un lieu à vn « autre... » D'où l'on voit 1^o que les navigateurs qui ont précédé Champlain croyaient que c'était en ce lieu qu'avait hiverné Cartier de 1535 à 1536; 2^o que c'est ce qui leur a fait donner à ce même lieu le nom de Sainte-Croix. La cause probable de cette erreur est la ressemblance qu'on a cru voir entre le rapide du Richelieu, et ce « destroit « dudict fleuve fort courant & parfond » dont parle Cartier, et qu'il faut entendre de Québec.

(1) La rivière Jacques-Cartier, qui en effet se jette dans le fleuve à trois lieues environ de ce qu'on appelaient alors la *pointe de Sainte-Croix*, aujourd'hui le *Platon*.

(2) L'auteur, qui probablement n'avait point encore vu les relations de Cartier, parle ici d'après les traditions ou les idées de ceux qui le pilotaient, et vraisemblablement de Pont-Gravé en particulier; car la Chronologie Septenaire, qui semble prendre les inté-

1603.

Rochersdan-
gereux.

Le mercredi, 24. iour (1) dudiect mois, nous partismes dudiect Sainte Croix, où nous retardasmes vne marée & demye, pour le lendemain pouuoir passer de iour, à cause de la grande quantité de rochers qui sont au trauers de laditte riuiere, (chose estrange à veoir) qui affeiche presque toute de basse mer. Mais à demy flot, l'on peut commencer à passer librement; toutesfois il faut y prendre bien garde, avec la sonde à la main. La mer y croist prés de trois brasses & demye.

Beau pays.

Isle remplie
de vignes.Autre pe-
tite isle.

Plus nous allions en auant, & plus le pays est beau. Nous fusmes à quelques cinq lieuës & demye mouiller l'ancre à la bande du Nort. Le mercredi ensuyuant, nous partismes de cediect lieu, qui est pays plus plat que celuy de deuant, plein de grande quantité d'arbres, comme à Sainte Croix. Nous passasmes prés d'une petite isle, qui estoit remplie de vignes, & vinsmes mouiller l'ancre à la bande du Su, prés d'un petit costeau; mais, estant dessus, ce sont terres vnies. Il y a vne autre petite isle (2), à trois lieuës de Sainte Croix, proche de la terre du Su. Nous partismes le ieudi ensuyuant dudiect costeau, & passasmes prés d'une petite isle,

rêts de celui-ci, enchérit encore sur ce passage, et ajoute : «ny autre après luy qu'en ce voyage.» Mais Champlain était trop bon observateur pour ne pas concevoir quelques doutes sur la vérité de ces faits, «ne voyant, comme il dit, apparence de riuiere pour mettre vaisseaux» (édit. 1613, liv. II, ch. IV). Aussi prouve-t-il, au même endroit, que Cartier n'a pu hiverner ailleurs que dans la rivière Saint-Charles. Au reste il n'a pas pu s'imaginer qu'il était le premier à remonter le fleuve au-dessus de Sainte-Croix, comme l'insinue Lescarbot, puisqu'il était avec Pont-Gravé, qui connaissait les Trois-Rivières depuis au moins cinq ou six ans.

(1) Le 24 était un mardi, et le contexte fait voir suffisamment qu'on était au mardi.

(2) Cette île ne peut être que celle à laquelle il donna plus tard le nom de Richelieu, et que l'on a appelée simplement île de Sainte-Croix jusqu'en 1633. «Ce même iour» (3 juin 1633), dit le Mercure français, t. XIX, p. 822, «le sieur de Champlain partit pour aller à Sainte Croix faire porter des commoditez, pour édifier vne cabanne à faire la traite, y arriua le iour ensuyuant, & le dimanche 5. de iuin alla recognoistre

qui est proche de la bande du Nort, où ie fus, à 1603.
 quelques fix petites riuieres, dont il y en a deux De deux riuieres avec d'autres petites.
 qui peuuent porter bateau assez auant, & vne autre (1) qui a quelques trois cens pas de large; à son entrée il y a quelques isles; elle va fort auant dans la terre, est la plus creuse de toutes les autres; lesquelles sont fort plaisantes à veoir, les terres estans pleines d'arbres qui ressemblent à des noyers, & en ont la mesme odeur, mais ie n'y ay point veu de fruit, ce qui me met en doute. Les sauages m'ont dict qu'il porte son fruit comme les nostres. Arbres semblants à noyers.

Passant plus outre, nous rencontraimes vne isle qui s'appelle Saint Eloy (2), & vne autre petite isle, laquelle est tout proche de la terre du Nort. Nous passames entre laditte isle & laditte terre du Nort, où il y a de l'vn à l'autre quelques cent cinquante pas, De laditte isle iusques à la bande du Su vne lieuë & demye, passames proche d'vne riuiere où peuuent aller les canots. Toute ceste coste du Nort est assez bonne; l'on y peut aller librement, neantmoins la sonde à la main, pour esuiter certaines pointes. Toute ceste coste que nous rangeames est fable mouuant; mais, entrant quelque peu dans les bois, la terre est bonne. Isle Saint Eloy. D'vne autre petite riuiere. Coste fa blonneuse.

Le vendredy ensuyuant, nous partimes de ceste

« l'isle dès le soir... Le lundy 6. ledit sieur enuoya des hommes à terre pour commencer à faire la cabanne pour la traite. » Et un peu plus loin : « Les ouuriers qui sont icy sont employez aux habitations & fortifications qu'il faut faire à l'isle de Richelieu & Trois Riuieres. » Suivant le P. Le Jeune (Rel. 1635, p. 13, édit. 1858), les sauages appelaient cette île, *Ka ouapasiniskakbi*.

(1) La rivièrre de Sainte-Anne, dont il dit, dans son édit. de 1613, liv. II, ch. VII, « & l'auons nommée la riuierre Sainte-Marie. »

(2) La Chronologie Septenaire, dit : « qu'ils appellerent Saint-Eloy. » Cette île, située en face de l'église actuelle de Batiscan, n'est plus guère connue sous ce nom; mais le petit chenal qui la sépare de la terre ferme porte encore aujourd'hui le nom de Saint-Éloi.

1603.

Des Trois
Rivieres.D'une isle
qui est pro-
pre à habi-
ter.

isle, costoyant tousiours la bande du Nort tout proche terre, qui est basse & pleine de tous bons arbres, & en quantité, iusques aux Trois Rivieres, où il commence d'y auoir temperature de temps quelque peu dissemblable à celuy de Sainte Croix, d'autant que les arbres y sont plus aduancez qu'en aucun lieu que i'eusse encores veu. Des Trois Rivieres iusques à Sainte Croix il y a quinze lieuës. En ceste riviere (1), il y a six isles, trois desquelles sont fort petites, & les autres de quelques cinq à six cens pas de long, fort plaisantes, & fertilles pour le peu qu'elles contiennent. Il y en a vne au milieu de laditte riviere qui regarde le passage de celle de Canadas, & commande aux autres esloignées de la terre, tant d'un costé que d'autre de quatre à cinq cens pas. Elle est esleuée du costé du Su, & va quelque peu en baissant du costé du Nort. Ce seroit à mon iugement vn lieu propre à habiter, & pourroit-on le fortifier promptement, car sa scituation est forte de foy, & proche d'un grand lac (2) qui n'en est qu'à quelques quatre lieuës; lequel ioinct presque la riviere de Saguenay (3), selon le rapport des sauvages, qui vont près de cent lieuës au Nort,

(1) Le Saint-Maurice, auquel les auteurs ont le plus souvent donné le nom de Trois-Rivières, parce que les deux îles principales qui se trouvent à son embouchure le séparent en trois branches, appelées les *Cbenaux*. « Nous nommâmes icelle riviere, » dit Jacques Cartier, « *riviere de Fouez*, » et Lescarbot ajoute entre parenthèses : « Le croy qu'il veut dire Foix » (Lesc., liv. III, ch. XVIII). Comme poste de traite, les Trois-Rivières étaient déjà connues, sous ce nom, depuis au moins 1598 : car, en 1599, lorsque M. Chauvin voulut s'établir à Tadoussac, Pont-Gravé « remonstra audit sieur Chauvin « plusieurs fois qu'il falloit aller à mont ledit fleuve, où le lieu est plus commode à habiter, ayant esté en vn autre voyage iusques aux Trois Rivieres pour trouver les Sauvages, afin de traiter avec eux » (édit. 1632, liv. I, ch. VI). Le nom sauvage des Trois-Rivières était *Metaberoutin*.

(2) Le lac Saint-Pierre.

(3) Le Saint-Maurice a sa source sur les mêmes hauteurs que plusieurs des rivières qui se déchargent dans le lac Saint-Jean, considéré comme la source du Saguenay.

& passent nombre de faults, puis vont par terre quelques cinq ou six lieuës, & entrent dedans vn lac⁽¹⁾, d'où ledict Saguenay prend la meilleure part de sa source, & lesdicts sauuages viennent dudit lac à Tadoufac. Aussi que l'habitation des Trois Riuieres seroit vn bien pour la liberté de quelques nations, qui n'osent venir par là, à cause desdicts Irocois leurs ennemis, qui tiennent toute laditte riuere de Canadas bordée; mais, estant habitée, on pourroit rendre lesdicts Irocois & autres sauuages amis, ou à tout le moins, sous la faueur de laditte habitation, lesdicts sauuages viendroient librement sans crainte & danger, d'autant que ledict lieu des Trois Riuieres est vn passage. Toute la terre que ie vis à la terre du Nort est sablonneuse. Nous entraimes enuiron vne lieuë dans laditte riuere, & ne pusmes passer plus outre à cause du grand courant d'eau. Avec vn esquif, nous fusmes pour veoir plus auant; mais nous ne feismes pas plus d'vne lieuë, que nous rencontraimes vn fault d'eau fort estroict, comme de douze pas, ce qui fut occasion que nous ne peusmes passer plus outre. Toute la terre que ie veis aux bords de laditte riuere, va en haussant de plus en plus, qui est remplie de quantité de sapins & cyprez, & fort peu d'autres arbres.

1603.

Le bien que pourroit apporter l'habitation des Trois Riuieres.

Grand cours d'eau.

D'vn petit fault d'eau.

Terre allant en haussant.

(1) Le lac Saint-Jean.

1603.

Longueur, largeur & profondeur d'un lac, & des riuieres qui entrent dedans, des isles qui y sont, quelles terres l'on void dans le pays, de la riuere des Irocois, & de la forteresse des sauvages qui leur font la guerre.

CHAPITRE VII.

Terres
basses.

LE famedy enfuyuant, nous partismes des Trois Riuieres, & vinsmes mouiller l'ancre à vn lac, où il y a quatre lieuës. Tout ce pays depuis les Trois Riuieres iufques à l'entrée dudict lac, est terre à fleur d'eau, & du costé du Su quelque peu plus haulte. Laditte terre est très bonne, & la plus plaifante que nous eussions encores veuë. Les bois y font assez clairs, qui faict que l'on pourroit y trauffer aisément.

D'un lac.

Le lendemain, 29. de iuin (1), nous entraimes dans le lac, qui a quelques quinze lieuës de long (2), & quelques sept ou huit lieuës de large. A son entrée du costé du Su enuiron vne lieuë, il y a vne riuere (3) qui est assez grande, & va dans les terres quelques soixante ou quatre-vingts lieuës; & continuant du mesme costé, il y a vne autre petite riuere qui entre enuiron deux lieuës en terre, & sort de dedans vn autre petit lac (4) qui peut contenir quelques trois ou quatre lieuës. Du costé du

(1) Le jour de la Saint-Pierre. C'est pour cette raison sans doute que ce lac a été appelé lac Saint-Pierre. Il avait porté précédemment le nom d'Angoulême (Thévet, *Cosmographie Universelle*, t. II).

(2) Dans sa plus grande longueur il n'a que neuf ou dix lieues.

(3) Probablement la rivière de Nicolet; mais elle ne va pas si loin dans les terres.

(4) Il semble ici que l'auteur parle de ce que nous appelons aujourd'hui baie de La Valière.

Nort, où la terre y paroist fort haulte, on void iufques à quelques vingt lieuës; mais peu à peu les montaignes viennent en diminuant vers l'Oueft comme pais plat. Les fauages difent que la plupart de ces montaignes font mauuaises terres. Le dict lac a quelques trois brasses d'eau par où nous passafmes, qui fut presque au milieu. La longueur gist d'Est & Oueft, & de la largeur du Nort au Su. Je croy qu'il ne laisseroit d'y auoir de bons poissons, comme les especes que nous auons par deçà. Nous le trauerfames ce mesme iour, & vinsmes mouiller l'ancre enuiron deux lieuës dans la riuere qui va au hault, à l'entrée de laquelle il y a trente petites isles (1). Selon ce que i'ay pû veoir, les vnes font de deux lieuës, d'autres de lieuë & demye, & quelques vnes moindres, lesquelles font remplies de quantité de noyers, qui ne font gueres differens des nostres, & croy que les noix en sont bonnes à leur faison; i'en veis en quantité sous les arbres, qui estoient de deux façons, les vnes petites, & les autres longues comme d'un pouce; mais elles estoient pourries. Il y a aussi quantité de vignes sur le bord desdites isles; mais quand les eaux sont grandes, la plupart d'icelles sont couuertes d'eau. Et ce pais est encores meilleur qu'aucun autre que i'eusse veu.

Le dernier de iuin, nous en partifmes, & vinsmes passer à l'entrée de la riuere des Iroquois, où estoient cabannez & fortifiez les fauages qui leur alloient faire la guerre. Leur forteresse est faicte de quantité de bastons fort pressez les vns contre les autres, la-

1603.

Terres qui
paroissent
fort haultes.

Isles à la
sortie du lac.

Bonnes
terres.

Sauages
cabannez,
fortifiez à
l'entrée de la
riuere des
Iroquois.

(1) Les îles de Sorel, que l'on a appelées aussi îles de Richelieu.

1603. quelle vient ioindre d'un costé sur le bord de la grande riuere, & l'autre sur le bord de la riuere des Iroquois, & leurs canots arrangez les vns contre les autres sur le bord pour pouuoir promptement fuyr, si d'adventure ils sont surprins des Iroquois : car leur forteresse est couuerte d'escorces de chesnes, & ne leur sert que pour auoir le temps de s'embarquer.

Riuere des
Iroquois.

Nous fusmes dans la riuere des Iroquois quelques cinq ou six lieuës (1), & ne peusmes passer plus outre avec nostre barque, à cause du grand cours d'eau qui descend, & aussi que l'on ne peut aller par terre, & tirer la barque, pour la quantité d'arbres qui sont sur le bord. Voyans ne pouuoir aduancer dauantage, nous prinsmes nostre esquif, pour veoir si le courant estoit plus adoucy ; mais, allant à quelques deux lieuës, il estoit encores plus fort, & ne peusmes aduancer plus auant. Ne pouuant faire autre chose, nous nous en retournasmes en nostre barque. Toute ceste riuere est large de quelques trois à quatre cens pas, fort saine. Nous y veismes cinq isles, distantes les vnes des autres d'un quart ou demye lieuë ou d'une lieuë au plus, vne desquelles contient vne lieuë, qui est la plus proche ; & les autres sont fort petites. Toutes ces terres sont couuertes d'arbres, & terres basses comme celles que j'auois veuës auparauant ; mais il y a plus de sapins & de cyprez qu'aux autres lieux. La terre ne laisse d'y estre bonne, bien qu'elle soit quelque peu sablonneuse. Ceste riuere va comme au Sorouest (2).

Isles.

Terres
basses.

(1) Champlain aurait donc, dès cette année 1603, remonté la riuere de Chambly jusqu'au-delà de l'endroit où l'on a construit la dame de Saint-Ours, laquelle a fait disparaître les rapides que Champlain trouua plus haut.

(2) Il faudrait : comme au Sud.

Les fauuges disent qu'à quelques quinze lieuës d'où nous auions esté, il y a vn fault (1) qui vient de fort hault, où ils portent leurs canots pour le passer enuiron vn quart de lieuë, & entrent dedans vn lac (2), où à l'entrée il y a trois isles, & estans dedans, ils en rencontrent encores quelques vnes. Il peut contenir quelques quarante ou cinquante lieuës de long, & de large quelques vingt-cinq lieuës, dans lequel descendent quantité de riuieres, iusques au nombre de dix, lesquelles portent canots assez auant. Puis, venant à la fin dudiçt lac, il y a vn autre fault, & rentrent dedans vn autre lac (3), qui est de la grandeur dudiçt premier (4), au bout duquel sont cabannez les Iroquois. Ils disent aussi qu'il y a vne riuere (5) qui va rendre à la coste de la Floride, d'où il y peut auoir dudiçt dernier lac quelques cent ou cent quarante lieuës. Tout le pays des Iroquois est quelque peu montagneux, neantmoins pais très bon, temperé, sans beaucoup d'hyuer, que fort peu.

1603.

Rapport des
fauuges de la
riuere des
Iroquois.

Quel est le
pays des Iro-
quois.

(1) Le rapide de Chambly.

(2) Champlain découvrit lui-même ce lac six ans plus tard, et lui donna son nom.

(3) Les Iroquois l'appelaient *Andiatarocté* (là où le lac se ferme). Le P. Jogues le nomma *Saint-Sacrement* en 1646; il est connu aujourd'hui sous le nom de lac George.

(4) Les Sauvages qui donnaient à Champlain ces renseignements s'étaient exagéré la grandeur de ce lac; car le lac Champlain a quarante lieues de long, et le lac George n'en a que onze.

(5) L'Hudson, qui a à peu près cent vingt lieues de long. C'était en effet la meilleure route à suivre pour aller à la côte de la Floride, qui alors était regardée comme voisine du Canada.

1603.

Arriuée au Sault, sa description, & ce qu'on y void de remarquable, avec le rapport des sauvages de la fin de la grande riuere.

CHAPITRE VIII.

Terres basses.

Partant de la riuere des Iroquois, nous fumes mouiller l'ancre à trois lieuës de là, à la bande du Nort. Tout ce pays est vne terre basse, remplie de toutes les sortes d'arbres que i'ay dict cy-dessus.

Ifles en quantité fertiles.

Le premier iour de iuillet, nous costoyasmes la bande du Nort, où le bois y est fort clair, plus qu'en aucun lieu que nous eussions encore veu auparavant, & toute bonne terre pour cultiuer. Le me meis dans vn canot à la bande du Su, où ie veis quantité d'isles, lesquelles sont fort fertiles en fruitcs, comme vignes, noix, noysettes, & vne maniere de fruitc qui semble à des chastaignes, cerises, chesnes, trembles, pible (1), houblon, fresne, érable, hestre, cyprez, fort peu de pins & sapins. Il y a aussi d'autres arbres que ie ne cognois point, lesquels sont fort agreables. Il s'y trouue quantité de fraises, framboises, groizelles rouges, vertes & bleuës, avec force petits fruitcs qui y croissent parmy grande quantité d'herbages. Il y a aussi plusieurs bestes sauuages comme orignas, cerfs, biches, dains, ours, porcs-espics, lapins, regnards, castors, loutres, rats musquets, & quelques autres sortes d'animaux que ie ne cognois point, lesquels sont bons à manger, & dequoy vivent les sauuages.

Des bestes sauuages.

(1) Ce mot n'est, sans doute, qu'une contraction de *piboule*, qui désigne une variété du peuplier.

Nous passâmes contre vne isle qui est fort agreable, & contient quelques quatre lieuës de long, & environ demye de large (1). Je veis à la bande du Su deux hautes montaignes, qui paroissoient comme à quelques vingt lieuës dans les terres; les sauuages me dirent que c'estoit le premier fault de laditte riuere des Iroquois.

1603.
Isle agreable.

Montaignes qui paroissent dans les terres.

Le mercredy ensuyuant, nous partismes de ce lieu, & feismes quelques cinq ou six lieuës. Nous veismes quantité d'isles; la terre y est fort basse, & sont couuertes de bois ainsi que celles de la riuere des Iroquois. Le iour ensuyuant, nous feismes quelques lieuës, & passâmes aussi par quantité d'autres isles qui sont très bonnes & plaisantes, pour la quantité des prairies qu'il y a, tant du costé de terre ferme que des autres isles; & tous les bois y sont fort petits, au regard de ceux que nous auions passé.

Isles en quantité.

Bois fort petits.

Enfin nous arriuasmes cedit iour à l'entrée du fault, avec vent en poupe, & rencontraimes vne isle (2) qui est presque au milieu de laditte entrée, laquelle contient vn quart de lieuë de long, & passâmes à la bande du Su de laditte isle, où il n'y auoit que de trois à quatre ou cinq pieds d'eau, & aucunes fois vne brassé ou deux; & puis tout à vn coup n'en trouuions que trois ou quatre pieds. Il y a force rochers & petites isles où il n'y a point de bois, & sont à fleur d'eau. Du commencement de la susdritte isle, qui est au milieu de laditte entrée, l'eau commence à venir de grande force; bien que nous eussions le vent fort bon, si ne peusmes-nous, en toute nostre

Entrée du fault.

Isles.

Grand courant d'eau.

(1) L'auteur semble avoir pris ici pour une seule île les îles de Verchères.

(2) L'île qu'il appela lui-même plus tard Sainte-Hélène, du nom d'Hélène Boullé, sa femme.

1603.

Isle où nous
mouillâmes
l'ancre.

Passage mau-
vais.

Rochers.

Deux gran-
des isles.

puissance, beaucoup aduancer; toutesfois nous pas-
sâmes laditte isle qui est à l'entrée dudit fault.
Voyant que nous ne pouuions auancer, nous vinâmes
mouiller l'ancre à la bande du Nort, contre vne pe-
tite isle (1) qui est fertile en la pluspart des fruitcs
que j'ay dict cy-dessus. Nous appareillâmes aussi
tost nostre esquif, que l'on auoit fait faire exprés
pour passer ledict fault, dans lequel nous entraâmes
ledict Sieur du Pont & moy, avec quelques autres
sauuages que nous auions menez pour nous mon-
trer le chemin. Partant de nostre barque, nous ne
fûmes pas à trois cens pas, qu'il nous fallut des-
cendre, & quelques matelots se mettre à l'eau pour
passer nostre esquif. Le canot des sauuages passoit
aysément. Nous rencontraâmes vne infinité de pe-
tits rochers, qui estoient à fleur d'eau, où nous
touschions souuentes fois.

Il y a deux grandes isles : vne du costé du Nort (2),
laquelle contient quelques quinze lieuës de long,
& presque autant de large, commence à quelque
douze lieuës dans la riuere de Canada, allant vers
la riuere des Iroquois, & vient tomber par delà le
Sault; l'isle qui est à la bande du Su a quelques
quatre lieuës de long, & demye de large (3). Il y
a encore vne autre isle (4) qui est proche de celle
du Nort, laquelle peut tenir quelque demye lieuë de
long, & vn quart de large, & vne autre petite isle, qui

(1) Cette petite île, située dans le port de Montréal, est maintenant réunie à la terre ferme par des quais.

(2) Il paraît bien évident que Champlain veut ici parler de l'île de Montréal, qui cependant n'a que dix lieues de long, et environ trois lieues de large.

(3) L'île Perrot, qui n'a pas tout à fait les dimensions que lui donne l'auteur, est située rigoureusement au sud de l'île de Montréal.

(4) L'île Saint-Paul.

est entre celle du Nort, & l'autre plus proche du Su, 1603.
 par où nous passâmes l'entrée du Sault(1). Estant
 passé, il y a vne maniere de lac, où sont toutes ces Maniere de
lac.
 isles, lequel peut contenir quelques cinq lieuës de
 long, & presque autant de large, où il y a quantité
 de petites isles, qui sont rochers. Il y a, proche du-
 dict Sault, vne montagne(2) qui descouvre assez Montaigne
proche du
Sault.
 loing dans lesdites terres, & vne petite riuere(3)
 qui vient de laditte montaigne tomber dans le lac.
 L'on void du costé du Su, quelques trois ou quatre
 montaignes, qui paroissent comme à quinze ou
 seize lieuës dans les terres. Il y a aussi deux riuieres :
 l'une(4) qui va au premier lac de la riuere des Riuere de-
dans le lac
qui va aux
Iroquois.
 Iroquois, par où quelquefois les Algonmequins leur
 vont faire la guerre; & l'autre(5) qui est proche du
 Sault, qui va quelques pas dans les terres.

Venans à approcher dudict Sault avecq nostre pe- Arriüée au
Sault avecq
l'esquif.
 tit esquif & le canot, ie vous assure que iamais ie
 ne veis vn torrent d'eau desborder avec vne telle Torrent
d'eau au
Sault.
 impetuosité comme il faict, bien qu'il ne soit pas
 beaucoup haut, n'estant en d'aucuns lieux que d'une
 brassé ou de deux, & au plus de trois. Il descend Hauteur du
Sault.
 comme de degré en degré, & en chascun lieu où il
 y a quelque peu de hauteur, il s'y fait vn esbouil-
 lonnement estrange de la force & roideur que va
 l'eau en trauerfant ledict Sault, qui peut contenir

(1) C'est-à-dire, «qui est entre l'île de Montréal et l'île Sainte-Hélène par où nous passâmes l'entrée du saut.» Cette petite île est l'île Ronde.

(2) La Montagne que Jacques Cartier appela Mont-Royal (Montréal).

(3) La petite rivière de Saint-Pierre.

(4) La rivière de Saint-Lambert. De cette rivière, on tombe dans celle de Montréal, qui se jette dans le bassin de Chambly; c'est ce bassin que l'auteur appelle «premier lac de la rivière des Iroquois.»

(5) La rivière de la Tortue.

1603.

Rochers
dans le Sault.
Iles.

Impossible de
passer le Sault
par bateau.

Trauerse que
nous fîmes
par terre
pour voir la
fin du Sault.

Cours d'eau
au-dessus du
Sault.

Moyen de
passer le
Sault.

vne lieuë. Il y a force rochers de large, & enuiron le millieu, il y a des isles qui sont fort estroittes & fort longues, où il y a fault tant du costé desdittes isles qui sont au Su, comme du costé du Nort, où il fait si dangereux, qu'il est hors de la puissance d'homme d'y passer vn bateau, pour petit qu'il soit. Nous fusmes par terre dans les bois, pour en veoir la fin, où il y a vne lieuë, & où l'on ne voit plus de rochers, ny de faults; mais l'eau y va si viste, qu'il est impossible de plus; & ce courant contient quelques trois ou quatre lieuës; de façon que c'est en vain de s'imaginer que l'on peult faire passer aucuns bateaux par lesdicts faults. Mais qui les voudroit passer, il se faudroit accommoder des canots des sauuages, qu'un homme peut porter aisément: car de porter bateau, c'est chose laquelle ne se peut faire en si bref temps comme il le faudroit pour pouuoir s'en retourner en France, si l'on y hyuernoit. Et en outre ce fault premier, il y en a dix autres, la plus part difficiles à passer; de façon que ce seroit de grandes peines & trauaux pour pouuoir voir & faire ce que l'on pourroit se promettre par bateau, si ce n'estoit à grand frais & despens, & encore en danger de trauailler en vain. Mais avec les canots des sauuages l'on peut aller librement & promptement en toutes les terres, tant aux petites riuieres comme aux grandes. Si bien qu'en se gouernant par le moyen desdicts sauuages & de leurs canots, l'on pourra veoir tout ce qui se peut, bon & mauuais, dans vn an ou deux.

Bonnes
terres & bois
fort clairs.

Tout ce peu de país du costé dudiect fault que nous trauerfames par terre, est bois fort clair, où l'on peut aller aysement avecque armes, sans beaucoup de

peines; l'air y est plus doux & temperé, & de meilleure terre qu'en lieu que i'eusse veu, où il y a quantité de bois & fruits, comme en tous les autres lieux cy dessus, & est par les 45. degrez & quelques minutes.

1603.

Lediët fault est par les 45. degrez & quelques minutes.

Voyans que nous ne pouuions faire dauantage, nous en retournasmes en nostre barque, où nous interrogeasmes les sauuages que nous auions, de la fin de la riuere, que ie leur feis figurer de leurs mains, & de quelle partie procedoit sa source. Ils nous dirent que passé le premier fault que nous auions veu, ils faisoient quelques dix ou quinze lieuës(1) avec leurs canots dedans la riuere, où il y a vne riuere qui va en la demeure des Algoméquins(2), qui font à quelques soixante lieuës esloignez de la grand'riuere, & puis ils venoient à passer cinq faults(3), lesquels peuuent contenir du premier au dernier huit lieuës(4), desquels il y en a deux où ils portent leurs canots pour les passer. Chasque fault peut tenir quelque demy quart de lieuë, ou vn quart au plus; & puis ils viennent dedans vn lac(5), qui peut tenir quelques quinze ou seize lieuës de long. Delà ils rentrent dedans vne riuere(6) qui peut contenir vne lieuë de large, & font quelques lieuës dedans; & puis rentrent dans vn autre lac(7) de quelques quatre ou cinq lieuës de long; venant au bout du-

Sauuages que nous interrogeasmes, où est la fin de la grande riuere.

(1) Cinq ou six lieues, c'est-à-dire, la longueur du lac Saint-Louis.

(2) C'est pour cette raison même qu'elle a été longtemps appelée la riuere des Algonquins; plus tard, pour une raison analogue, on lui a donné le nom d'Outaouais.

(3) Ce sont les Cascades, les Cèdres, et les rapides du Côteau-du-Lac, qui se subdivisent en deux ou trois, suivant le chemin que l'on prend.

(4) Du pied des Cascades au Côteau-du-Lac, il y a cinq ou six lieues.

(5) Le lac Saint-François, qui a environ douze lieues de long.

(6) Le Long-Saut.

(7) C'est-à-dire, un espace où le fleuve est tranquille et sans rapide.

1603. quel, ils passent cinq autres faults, distans du premier au dernier quelque vingt-cinq ou trente lieuës(1), dont il y en a trois où ils portent leurs canots pour les passer, & les autres deux, il ne les font que traifner dedans l'eau, d'autant que le cours n'y est si fort ne mauuais comme aux autres. De tous ces faults, aucun n'est si difficile à passer, comme celuy que nous auons veu. Et puis ils viennent dedans vn lac(2) qui peut tenir quelques 80. lieuës de long, où il y a quantité d'isles; & que au bout d'iceluy l'eau y est salubre & l'hyuer doux. A la fin dudit lac, ils passent vn fault(3) qui est quelque peu élevé, où il y a peu d'eau, laquelle descend. Là, ils portent leurs canots par terre environ vn quart de lieuë pour passer ce fault; de là entrent dans vn autre lac(4) qui peut tenir quelques soixante lieuës de long, & que l'eau en est fort salubre. Estant à la fin ils viennent à vn destroit(5) qui contient deux lieuës de large, & va assez auant dans les terres. Qu'ils n'auoient point passé plus outre, & n'auoient veu la fin d'un lac(6) qui est à quelques quinze ou seize lieuës d'où ils sont esté, ny que ceux qui leur auoient dict eussent veu homme qui le l'eust veu; d'autant qu'il est si grand, qu'ils ne se hazarderont pas de se mettre au large, de peur que quelque tourmente ou coup de vent ne les surprinst. Disent qu'en esté le soleil se

(1) Depuis le rapide aux Citrons, ou les rapides Plats, jusqu'aux Gallots, il y a en effet cinq rapides; mais cette distance de vingt-cinq à trente lieues doit s'entendre de tout le trajet jusqu'au lac Ontario.

(2) Le lac des Entouhoronons, ou Ontario.

(3) La chute de Niagara.

(4) Le lac Erié, ou des Eriehronons (nation du Chat).

(5) La rivière du Détroit, qui est une partie du Saint-Laurent.

(6) Le lac Huron, ou mer Douce.

couche au nord dudiect lac, & en l'hyuer il se couche comme au milieu; que l'eau y est très mauuaise, comme celle de ceste mer. 1603.

Le leur demandis si depuis cediect lac dernier qu'ils auoient veu, si l'eau descendoit tousiours dans la riuere venant à Gaschepay : ils me dirent que non; que depuis le troisieme lac elle descendoit seulement, venant audiect Gaschepay; mais que depuis le dernier fault, qui est quelque peu hault, comme i'ay diect, que l'eau estoit presque pacifique, & que lediect lac pouuoit prendre cours par autres riuieres, lesquelles vont dedans les terres, soit au Su, ou au Nort, dont il y en a quantité qui y refluënt, & dont ils ne voyent point la fin. Or, à mon iugement, il faudroit que si tant de riuieres desbordent dedans ce lac, n'ayant que si peu de cours audiect fault, qu'il faut par necessité qu'il refluë dedans quelque grandissime riuere. Mais ce qui me faict croire qu'il n'y a point de riuere par où cediect lac refluë, veu le nombre de toutes les autres riuieres qui refluënt dedans, c'est que les sauuages n'ont vu aucune riuere qui print son cours par dedans les terres, qu'au lieu où ils ont esté : ce qui me faict croire que c'est la mer du Su, estant salée(1), comme ils disent. Toutesfois il n'y faut pas tant adiouster de foy, que ce soit avec raisons apparentes, bien qu'il y en aye quelque peu.

Voylà au certain tout ce que i'ay veu cy-dessus, & ouy dire aux sauuages sur ce que nous les auons interrogez.

(1) Eau *mauvaise* ou *salée* était la même chose pour les sauuages.

1603.

Retour du Sault à Tadoussac, avec la confrontation du rapport de plusieurs sauvages touchant la longueur & le commencement de la grande rivièrre de Canadas, du nombre des saults & lacs qu'elle traaverse.

CHAPITRE IX.

Nous partismes dudit sault, le Vendredy, quatriesme iour de Iuin (1), & reuinsmes cedit iour à la rivièrre des Irocois. Le Dimanche, fixiesme iour de Iuin, nous en partismes & vinsmes mouiller l'ancre au lac. Le Lundy ensuyuant, nous fismes mouiller l'ancre au Trois Rivièrres. Cedit iour nous feismes quelques quatre lieuës par delà lesdictes Trois Rivièrres. Le Mardy ensuyuant, nous vinsmes à Quebec, & le lendemain, nous fismes au bout de l'isle d'Orleans, où les sauvages vindrent à nous, qui estoient cabannez à la grande terre du Nort. Nous interrogéasmes deux ou trois Algonmequins, pour sçauoir s'ils se conformeroient avec ceux que nous auions interrogez touchant la fin & le commencement de ladicte rivièrre de Canadas.

Autre rapport des Sauvages Algonmequins.

Ils dirent comme ils l'ont figuré, que, passé le sault que nous auions veu, environ deux ou trois lieuës, il y a vne rivièrre en leur demeure, qui est en la bande du Nort, continuant le chemin dans ladicte grande rivièrre, ils passent vn sault, où ils portent leurs canots, & viennent à passer cinq autres saults, lesquels peuuent contenir du premier au dernier quelques neuf ou dix lieuës; & que lesdicts saults ne sont

(1) Dans cette phrase et la suivante, l'édition originale met, par inadvertance, le mois de *juin* au lieu de *juillet*.

point difficiles à passer, & ne font que trainer leurs canots en la plupart desdicts faults, hormis à deux, où ils les portent. De là, viennent à entrer dedans vne riuere qui est comme vne maniere de lac, laquelle peut contenir comme six ou sept lieuës; & puis passent cinq autres faults, où ils traînent leurs canots comme auxdicts premiers, hormis à deux, où ils les portent comme aux premiers; & que du premier au dernier il y a quelques vingt ou vingt-cinq lieuës. Puis viennent dedans vn lac qui contient quelque cent cinquante lieuës de long (1); & quelques quatre ou cinq lieuës à l'entrée dudit lac, il y a vne riuere(2) qui va aux Algonmequins vers le Nort, & vne autre(3) qui va aux Irocois; par où lesdicts Algonmequins & Irocois se font la guerre. Et vn peu plus haut à la bande du Su dudit lac, il y a vne autre riuere(4) qui va aux Irocois; puis venant à la fin dudit lac, ils rencontrent vn autre fault, où ils portent leurs canots; delà ils entrent dedans vn autre très grand lac, qui peut contenir autant comme le premier. Ils n'y ont esté que fort peu dans ce dernier, & ont ouy dire qu'à la fin dudit lac, il y a vne mer dont ils n'ont veu la fin, ne ouy dire qu'aucun l'aye veu; mais que là où ils ont esté, l'eau n'est point mauuaise, d'autant qu'ils n'ont point aduancé plus haut; & que le cours de l'eau vient du costé du soleil couchant venant à l'Orient, & ne sçauent si passé le dits lacs qu'ils ont veu il y

(1) Jusqu'ici, ce second rapport s'accorde passablement avec le premier, sauf les distances, qui diffèrent un peu.

(2) La rivièrè Trent et la baie de Quinté.

(3) La rivièrè Noire.

(4) La rivièrè de Chouaguén, ou Oswego.

1603.

a autre cours d'eau qui aille du costé de l'Occident ; que le soleil se couche à main droite dudit lac, qui est, selon mon iugement, au Norouest peu plus ou moins ; & qu'au premier lac l'eau ne gelle point, ce qui me fait iuger que le temps y est temperé. Et que toutes les terres des Algoméquins est terre basse, remplie de fort peu de bois ; & du costé des Irocois est terre montaigneuse ; neantmoins elles sont très bonnes & fertiles, & meilleures qu'en aucun endroit qu'ils ayent veu. Les Irocois se tiennent à quelque cinquante ou soixante lieuës dudit grand lac. Voilà au certain ce qu'ils m'ont dict auoir veu, qui ne differe de bien peu au rapport des premiers.

Cedit iour, nous fusmes proche de l'isle aux Coudres, comme enuiron trois lieuës. Le Ieudy 10. dudit mois, nous vinsmes à quelque lieuë & demye de l'isle au Lieure, du costé du Nort, où il vint d'autres fauages en notre barque, entre lesquels il y auoit vn ieune homme Algoméquin, qui auoit fort voyagé dedans ledict grand lac : nous l'interrogeasmes fort particulièrement comme nous auions fait les autres fauages. Il nous dict que, passé ledict fault que nous auions veu, qu'à quelques deux ou trois lieuës, il y a vne riuere qui va ausdicts Algoméquins, où ils sont cabannez ; & qu'allant en ladicte grande riuere, il y a cinq faults, qui peuuent contenir du premier au dernier quelque huit ou neuf lieuës, dont il y en a trois où ils portent leurs canots, & deux autres où ils les traînent ; que chacun desdicts faults peut tenir vn quart de lieuë de long. Puis viennent dedans vn lac qui peut contenir quelque quinze lieuës. Puis ils passent cinq

Rapport
d'un ieune
homme sau-
uage Algomé-
quin.

autres faults, qui peuuent contenir du premier au dernier quelques vingt à vingt-cinq lieuës, où il n'y a que deux desdicts faults qu'ils passent avec leurs canots; aux autres trois ils ne les font que trainer. Delà ils entrent dedans vn grandissime lac qui peut contenir quelques trois cents lieuës de long(1). Aduançant quelque cent lieuës dedans ledict lac, ils rencontrent vne isle qui est fort grande, où, audelà de ladicte isle, l'eau est salubre; mais que passant quelques cent lieuës plus auant, l'eau est encore plus mauuaise; arriuant à la fin dudidit lac, l'eau est du tout salée. Qu'il y a vn fault qui peut contenir vne lieuë de large, d'où il descend vn grandissime courant d'eau dans le dict lac(2); que passé ce fault, on ne voit plus de terre ny d'vn costé, ne d'autre, sinon vne mer si grande qu'ils n'en n'ont point veu la fin, ny ouy dire qu'aucun l'aye veu. Que le soleil se couche à main droite dudidit lac, & qu'à son entrée il y a vne riuere qui va aux Algoumequins, & l'autre aux Irocois, par où ils se font la guerre. Que la terre des Irocois est quelque peu montaigneuse, neantmoins fort fertile, où il y a quantité de bled d'Inde, & autres fruiçts qu'ils n'ont point en leur terre. Que la terre des Algoumequins est basse & fertile.

Le leur demandis s'ils n'auoient point cognoissance de quelques mines. Ils nous dirent qu'il y a vne nation qu'on appelle les bons Irocois(3), qui viennent pour troquer des marchandises que les vaisseaux fran-

(1) Quelque trois cents lieues de tour, et encore ce serait beaucoup.

(2) Malgré les inexactitudes qui précèdent, on ne peut s'empêcher de reconnaître ici la chute de Niagara.

(3) Les bons Iroquois étaient sans doute les Hurons, qui parlaient un dialecte de la même langue.

1603. çois donnent aux Algoumequins; lesquels difent qu'il y a à la partie du Nort vne mine de franc cuiure, dont ils nous en ont montré quelques bracelets qu'ils auoient eu defdicts bons Irocois. Que fi l'on y vouloit aller, ils y meneroient ceux qui feroient depputez pour cest effect.

Peu de difference entre le rapport des Sauvages.

Voilà tout ce que i'ay pu apprendre des vns & des autres, ne se differant que bien peu, finon que les feconds qui furent interrogez, dirent n'auoir point beu de l'eau falée, auffi ils n'ont pas esté fi loing dans ledict lac comme les autres; & different quelque peu du chemin, les vns le faifant plus court, & les autres plus long : de façon que selon leur rapport, du fault où nous auons esté, il y a iufques à la mer falée, qui peut estre celle du Su, quelques quatre cents lieuës. Sans doubte, fuyuant leur rapport, ce ne doibt estre autre chose que la mer du Su, le foleil se couchant où ils difent.

Retour à Tadoufac.

Le Vendredy, dixiefme (1) dudidt mois, nous fufmes de retour à Tadoufac, où estoit nostre vaiſſeau.

Voyage de Tadouſac en l'ifle Percée, deſcription de la baye des Moluës, de l'ifle de Bonne-adventure, de la Baye de Chaleurs, de pluſieurs riuieres, lacs & pays où ſe trouue pluſieurs ſortes de mines.

CHAPITRE X.

Partement de Tadouſac pour aller à Gachepay.

AVſſitoſt que nous fuſmes arriuez à Tadouſac, nous nous embarquaſmes pour aller à Gachepay, qui eſt diſtant dudidt Tadouſac environ cent lieuës. Le treiziefme iour dudidt mois,

(1) Le vendredi étoit le 11 du mois de juillet.

nous rencontraſmes vne troupe de ſauuages qui eſtoient cabannez du coſté du Su, preſque au milieu du chemin de Tadouſac à Gachepay. Leur Sagamo qui les menoit s'appelle Armouchides, qui eſt tenu pour l'un des plus aduifez & hardis qui ſoit entre les ſauuages. Il s'en alloit à Tadouſac pour troquer des fleſches, & chairs d'orignac, qu'ils ont pour des caſtors & martres des autres ſauuages Montaignes, Eſtechemains & Algoumequins.

Le 15. iour dudiſt mois, nous arriuafmes à Gachepay, qui eſt dans vne baye, comme à vne lieuë & demye du coſté du Nort(1); laquelle baye contient quelque ſept ou huit lieuës de long, & à ſon entrée quatre lieuës de large. Il y a vne riuere qui va quelques trente lieuës dans les terres; puis nous viſmes vne autre baye, que l'on appelle la Baye des Moluës(2), laquelle peut tenir quelques trois lieuës de long, autant de large à ſon entrée. De là l'on vient à l'Iſle Percée, qui eſt comme vn rocher fort haut, eſleuée des deux coſtez, où il y a vn trou par où les chaloupes & baſteaux peuuent paſſer de haute mer; & de baſſe mer, l'on peut aller de la grand'terre à laditte iſle, qui n'en eſt qu'à quelques quatre ou cinq cens pas. Plus il y a vne autre iſle, comme au ſueſt de l'iſle Percée environ vne lieuë, qui s'appelle l'iſle de Bonne-aduenture, & peut tenir de long vne demye lieuë. Tous ceſdits lieux de Gachepay, Baye

1603.
Rencontre
de Sauuages.

Notre ar-
riuée à Ga-
chepay.

De la baye
des Moluës.

L'iſle Per-
cée.

L'iſle de
Bonne-ad-
uenture.

(1) C'eſt-à-dire, comme à une lieuë et demie du côté du nord de la baie.

(2) Cette baie eſt au ſud de celle de Gaſpé; on l'appelle aujourd'hui la Malbaie. Ce mot paraît être une corruption de l'expression anglaiſe *Molue Bay*. Dès 1545, Jean Alphonſe parle de la baie des Molues et de toute cette côte, comme d'un lieu fréquenté depuis longues années pour l'abondance et l'excellente qualité de la pêche. « Et ſe eſt le poiſſon, dit-il, bien meilleur que celui de la diſte terre neufue. » (Cosmogr. univ.)

1603. des Moluës & Isle Percée, font les lieux où il se fait la pesche du poisson sec & verd.

Passant l'Isle Percée, il y a vne baye qui s'appelle la Baye de Chaleurs⁽¹⁾, qui va comme à l'ouest-forouest quelques quatre vingts lieuës⁽²⁾ dedans les terres, contenant de large en son entrée quelques quinze lieuës. Les sauuages Canadiens disent qu'à la grande riuere de Canadas, enuiron quelques soixante lieuës rangeant la coste du Su, il y a vne petite riuere qui s'appelle Mantanne, laquelle va quelques dix huit lieuës dans les terres; & estans au bout d'icelle, ils portent leurs canots enuiron vne lieuë par terre, & se viennent rendre à laditte baye de Chaleurs, par où ils vont quelquefois à l'isle Percée. Aussi ils vont de laditte baye à Tregate⁽³⁾ & à Misamichy⁽⁴⁾.

De Tregate à Misamichy.

Riuere où a esté le Sieur Preuert.

Continuant ladicte coste, on range quantité de riuieres, & vient-on à vn lieu où il y a vne riuere qui s'appelle Souricoua⁽⁵⁾, où le sieur Preuert a esté pour descourir vne mine de cuiure. Ils vont avec leurs canots dans cette riuere deux ou trois iours; puis ils trauerfent quelque deux ou trois lieuës de terre, iusques à laditte mine, qui est sur le bord de la mer du costé du Su. A l'entrée de laditte riuere, on trouue vne isle⁽⁶⁾ enuiron vne lieuë dans la mer;

(1) Ainsi nommée par Jacques Cartier en 1534. « Nous nommames laditte baye, la Baye de Chaleurs. » (Prem. Voy. de Cartier, Relat. originale, Paris, 1867.)

(2) Environ trente lieues.

(3) Tregaté, ou Tracadie. Ce lieu, qu'il ne faut pas confondre avec celui qui porte le même nom dans la Nouvelle-Écosse, est situé à mi-chemin environ entre la baie des Chaleurs et celle de Miramichi.

(4) Aujourd'hui, on dit *Miramichi*.

(5) Vraisemblablement, la rivière de Gêdaic, ou *Chédiac*. On l'appelait alors Souricoua, sans doute parce qu'il était le chemin des Souriquois.

(6) L'île de Chédiac.

de laditte isle iusqu'à l'Isle Percée, il y a quelque soixante ou septante lieuës. Puis continuant laditte coste, qui va deuers l'Est, on rencontre vn destroit qui peut tenir deux lieuës de large & vingt-cinq de long (1). Du costé de l'Est est vne isle qui s'appelle Saint Laurens (2), où est le Cap-Breton, & où vne nation de sauuages appelez les Souricois hyuernent. Passant le destroit de l'isle de Saint Laurens, costoyant la coste d'Arcadie (3), on vient dedans vne baye (4) qui vient ioindre laditte mine de cuiure. Allant plus outre, on trouue vne riuiere (5) qui va quelques soixante ou quatre vingts lieuës dedans les terres, laquelle va proche du lac des Irocois, par où lesdicts sauuages de la coste d'Arcadie leur vont faire la guerre. Ce serait vn grand bien, qui pourroit trouuer à la coste de la Floride quelque passage qui allast donner proche du fufdict grand lac, où l'eau est salée, tant pour la navigation des vaisseaux, lesquels ne seroient subiects à tant de perils, comme ils sont en Canada, que pour l'accourcissement du chemin de plus de trois

1603.

Destroit
entre la
grande terre
& vne isle.

Souricois &
où ils hy-
uernent.

De la mine
de cuiure.

Riuiere à la
coste d'Arca-
die allant
proche du lac
des Irocois.

(1) Par le contexte, on voit que l'auteur parle du détroit de Canseau, qui n'a cependant ni autant de longueur, ni autant de largeur.

(2) Le nom de Cap-Breton a prévalu.

(3) Acadie. Il est possible que Champlain ait cru retrouver, dans ce mot, un nom de la vieille Europe; mais il ne tarda pas à revenir de cette idée, si toutefois ce n'est point ici une simple faute de typographie. La commission de M. de Monts, qui est du 8 novembre de cette année 1603, renferme, entre autres, le passage suivant : « Nous étans dès long temps a, informez de la situation & condition des pais & territoire de la Cadie... » On lit, dans Jean de Laet, en tête d'un chapitre de sa Description des Indes Occidentales : « *Contrées de la Nouvelle-France qui regardent le Sud, lesquelles les François appellent Cadie ou Acadie.* » Si nous tenons ce nom des premiers voyageurs français, il est très-probable qu'ils le tenaient eux-mêmes des sauvages du pays : car ce mot se retrouve dans plusieurs noms de l'endroit ou des environs, comme Tracadie, Choubenacadie, qui sont certainement d'origine sauvage.

(4) La baie Française, aujourd'hui la baie de Fundy.

(5) La rivière Saint-Jean, que les sauvages appelaient *Ouigoudi*. (Voir édit. 1613, ch. III).

1603. cens lieuës. Et est tres certain qu'il y a des riuieres en la coste de la Floride que l'on n'a point encore descouuertes; lesquelles vont dans les terres, où le pays y est tres bon & fertile, & de fort bons ports. Le pays & coste de la Floride peut auoir vne autre temperature de temps, plus fertile en quantité de fruiçts & autres choses, que celuy que i'ay veu; mais il ne peut y auoir des terres plus vnies ny meilleures que celles que nous auons veuës.

Rapport fait des Sauuages d'une riuere qui va dans les terres au bout de laquelle il se trouue vne maniere de metal.

Les sauuages disent qu'en ladicte grande baye de Chaleurs il y a vne riuere qui a quelques vingt lieuës dans les terres, où au bout est vn lac⁽¹⁾ qui peut contenir quelques vingt lieuës, auquel y. a fort peu d'eau; qu'en esté il assèche, auquel ils trouuent dans la terre environ vn pied ou vn pied & demy, vne maniere de metal qui ressemble à de l'argent que ie leur auois monstré; & qu'en vn autre lieu proche dudict lac, il y a vne mine de cuiure.

Voilà ce que i'ay appris desdicts sauuages.

Retour de l'Isle Percée à Tadoussac, avec la description des ances, ports, riuieres, isles, rochers, ponts, bayes & basses qui sont le long de la coste du Nort.

CHAPITRE XI.

Parlement de l'Isle Percée.

Tourmente.

Nous partismes de l'Isle Percée le dix neuf iour du dict mois pour retourner à Tadoussac. Comme nous fumes à quelques trois lieuës du Cap l'Euesque⁽²⁾, nous fumes contrariés d'une tour-

(1) Probablement le lac Métapédiac. (Voir la carte de 1612.)

(2) La tradition, relativement à ce cap, ne paraît pas s'être bien conservée; on ne le trouve même pas mentionné dans la plupart de nos cartes modernes. Parmi les anciens géographes, les uns le placent à peu près à mi-chemin entre le cap des Rosiers et Matane, et les autres à quinze ou vingt lieuës environ à l'est du cap Chate.

mente, laquelle dura deux iours, qui nous feist relascher dedans vne grande anse, en attendant le beau temps. Le lendemain, nous en partismes, & fumes encores contrariez d'une autre tourmente. Ne voullant relascher, & pensant gagner chemin, nous fumes à la coste du Nort, le 28. iour de iuillet, mouiller l'ancre à vne anse qui est fort mauuaise à cause des bancs de rochers qu'il y a. Cette anse (1) est par les 51. degré & quelques minutes (2).

1603.

Autre tourmente.

Coste du Nort où nous relaschâmes.

Le lendemain nous vinsmes mouiller l'ancre proche d'une riuere qui s'appelle Sainte Marguerite, où il y a de pleine mer quelques trois brassés d'eau, & brassé & demye de basse mer; elle va assez auant. A ce que j'ai vu dans terre du costé de l'Est, il y a vn fault d'eau qui entre dans ladicte riuere, & vient de quelque cinquante ou soixante brassés de haut; d'où procede la plus grand part de l'eau qui descend dedans. A son entrée, il y a vn banc de sable, où il peut auoir de basse eau demy brassé. Toute la coste du costé de l'Est est sable mouuant; où il y a vne poincte à quelque demy lieuë (3) de ladicte riuere qui aduance vne demie lieuë en la mer, & du costé de l'Ouest, il y a vne petite isle. Cedit lieu est par les 50. degrez. Toutes ces terres sont très mauuaises, remplies de sapins. La terre y est quelque peu haute, mais non tant que celle du Su.

De la riuere Sainte Marguerite.

Coste sablonneuse.

Terres mauuaises.

A quelques trois lieuës, nous passâmes proche d'une

(1) Vraisemblablement la baie Moisie, à l'ouest de laquelle il y a un banc de rochers très-dangereux.

(2) Cette hauteur, qui est celle du détroit de Belle-Isle, est évidemment trop forte. Suivant Bayfield, le fond de la baie Moisie est à 50° 17'.

(3) «A quelques deux lieues,» se trouve la pointe à la Croix. Il y a tout lieu de croire que le manuscrit portait *deux lieues*, et que le typographe aura lu *demie lieue*.

1603.

Rivière.

D'une
pointe qui
avance à la
mer.D'une autre
pointe.D'une bonne
anse: où il
peut quantité
de vaisseaux.

Baye.

Anse.

autre rivière (1), laquelle sembloit estre fort grande, barréeneantmoins la pluspart de rochers. A quelques 8. lieuës (2) de là, il y a vne pointe (3) qui avance vne lieuë & demye à la mer, où il n'y a que brassë & demye d'eau. Passé cette pointe, il s'en troue vne autre (4) à quelque 4. lieuës, où il y a assez d'eau. Toute ceste coste est terre basse & sablonneuse.

A quelque 4. lieuës de là, il y a vne anse où entre vne rivière (5). Il y peut aller beaucoup de vaisseaux du costé de l'Ouest. C'est vne pointe basse qui avance environ d'une lieuë en la mer. Il faut ranger la terre de l'Est (6) comme de trois cents pas pour pouoir entrer dedans. Voilà le meilleur port qui est en toute la coste du Nort; mais il y fait fort dangereux y aller, pour les basses & bancs de sable qu'il y en a en la plupart de la coste prés de deux lieuës en mer.

On troue, à quelques six lieuës de là vne baye (7) où il y a vne isle de sable. Toute laditte baye est fort batturiere, si ce n'est du costé de l'Est, où il peut auoir quelque 4. brasses d'eau. Dans le canal qui entre dans laditte baye, à quelque 4. lieuës de là, il y a vne belle anse, où entre vne rivière. Toute

(1) La rivière des Rochers, qui se jette dans la baie du même nom.

(2) «Dix-huit lieues.» (Voir la note suivante).

(3) Cette pointe doit être la pointe des Monts, qui est à environ dix-huit lieues de la baie des Rochers; car, dans tous ces parages, il n'y a pas d'autre pointe aussi considérable, et où il y ait si peu d'eau. Peut-être ne faut-il voir ici qu'une faute de typographie; cependant, il est possible aussi que l'auteur ait été trompé par les courants. Au bas de la pointe des Monts, il se fait, du côté du nord, comme un immense remous; de sorte que le vaisseau était porté sur la pointe, lorsque l'on croyait avoir à lutter contre la marée.

(4) Le cap Saint-Nicolas.

(5) La rivière de Manicouagan.

(6) Par rapport à la baie, ou à l'entrée de la rivière, il faudrait dire: «la terre du Nord.» Mais, par rapport au cours de la rivière même, l'expression est juste.

(7) La baie des Outardes.

cette coste est basse & sablonneuse. Il y descend vn fault d'eau qui est grand. A quelques cinq lieuës de là(1), il y a vne poincte qui aduance enuiron demy lieuë en la mer, où il y a vne anse(2); & d'une poincte à l'autre, il y a trois lieuës, mais ce n'est que battures où il y a peu d'eau.

1603.
Coste fa-
blonneuse.

A quelque deux lieuës, il y a vne plage où il y a vn bon port & vne petite riuere, où il y a trois isles(3), & où des vaisseaux se pourroient mettre à l'abry.

A quelque trois lieuës de là, il y a vne poincte de fable qui aduance enuiron vne lieuë, où au bout il y a vn petit islet(4). Puis, allant à l'Esquemin(5), vous rencontrez deux petites isles basses & vn petit rocher à terre. Ces dictes isles font enuiron à demy lieuë de Lesquemin, qui est vn fort mauuais port entouré de rochers & asseche de basse mer. Et faut varifer pour entrer dedans au derriere d'une petite poincte de rocher, où il n'y peut qu'un vaisseau. Vn peu plus haut, il y a vne riuere qui va quelque peu dans les terres; c'est le lieu où les Basques font la pesche des ballaines(6). Pour dire verité, le port ne vaut du tout rien.

D'une
poincte qui
aduance à la
mer.

De deux
isles.

Port de Les-
quemin.

Riuere.

Nous vinsmes de là audict port de Tadoufac, le troisieme d'août. Toutes ces dictes terres cy-dessus

Arriüée à
Tadoufac.

(1) Une partie de ces cinq lieuës doit se prendre dans l'entrée de la rivièrre aux Outardes; car, comme l'auteur le remarque un peu plus loin, la pointe aux Outardes et celle des Betsiamis ne sont guère qu'à trois lieuës l'une de l'autre.

(2) La pointe, l'anse et la rivièrre portent le nom de Betsiamis.

(3) Les îlets de Jérémie.

(4) Cette description ne peut guère convenir qu'à la pointe à Mille-Vaches, quoiqu'elle soit à environ neuf lieuës des îlets de Jérémie. Comme il est difficile d'admettre que Champlain ait pu ne voir que trois lieuës là où il y en avait neuf, il faut supposer ou bien qu'il y a eu quelque chose de passé dans le texte, ou bien que le manuscrit portait un 9, que le typographe aura pu prendre pour un 3.

(5) Aujourd'hui, on dit : les Escoumins.

(6) Environ une lieuë plus haut que les Escoumins, se trouve l'anse aux Basques.

1603. font basses à la coste, & dans les terres fort hautes. Ils ne sont si plaisantes ny fertilles que celles du Su, bien qu'elles soient plus basses.

Voilà au certain tout ce que i'ay veu de cette ditte coste du Nort.

Les ceremonies que font les Sauvages deuant que d'aller à la guerre. Des sauvages Almouchicois & de leur monstrueuse forme. Discours du sieur de Preuert de Sainct-Malo sur la descouuerture de la coste d'Arcadie; quelles mines il y a, & de la bonté & fertilité du pays.

CHAPITRE XII.

Sauvages que nous trouuâmes reuenant de la guerre, lesquels nous auions rencontrés à la riuere des Irocois.

Sauvages coupent les testes à leurs ennemis.

ARriuant à Tadoufac, nous trouuâmes les sauvages que nous auions rencontrés en la riuere des Irocois, qui auoient faict rencontre au premier lac, de trois canots irocois, lesquels se battirent contre dix autres de Montaignez, & apporterent les testes des Irocois à Tadoufac, & n'y eut qu'un Montaignez blessé au bras d'un coup de fléche, lequel songeant quelque chose, il falloit que tous les 10. autres le meissent à execution pour le rendre content, croyant aussi que sa playe s'en doit mieux porter. Si ce dict sauuage meurt, ses parents vengeront sa mort soit sur leur nation, ou sur d'autres, ou bien il faut que les capitaines facent des presents aux parents du deffunct, affin qu'ils foyent contens, ou autrement, comme i'ay dict, ils vseroient de vengeance, qui est vne grande meschanceté entre eux.

Premier que lesdicts Montaignez partissent pour aller à la guerre, ils s'assemblerent tous, avec leurs plus riches habits de fourrures, castors & autres peaux, parez de patenostres & cordons de diuerses couleurs, & s'assemblerent dedans vne grand'place publique, où il y auoit au deuant d'eux vn Sagamo qui s'appeloit Begourat, qui les menoit à la guerre; & estoient les vns derriere les autres, avec leurs arcs & flesches, massues & rondelles, de quoi ils se parent pour se battre; & alloient fautant les vns après les autres, en faisant plusieurs gestes de leurs corps, ils faisoient maints tours de limaçon. Après, ils commencerent à danser à la façon accoustumée, comme i'ay dict cy-dessus; puis ils firent leur tabagie, & après l'auoir fait, les femmes se despouillerent toutes nuës, parées de leurs plus beaux matachias, & se meirent dedans leurs canots ainsi nuës en dansant, & puis elles se vindrent mettre à l'eau en se battant à coups de leurs auirons, se iettant quantité d'eau les vnes sur les autres. Toutesfois elles ne se faisoient point de mal, car elles se paroient des coups qu'elles s'entre-ruoient. Après auoir fait toutes ces ceremonies, elles se retirerent en leurs cabanes, & les sauages s'en allerent à la guerre contre les Irocois.

Le seiziesme iour d'auoust, nous partismes de Tadoufac, & le 18. dudit mois arriuasmes à l'isle Percée, où nous trouuasmes le sieur Preuert, de Saint Malo, qui venoit de la mine où il auoit esté (1) avec

Partement
de Tadoufac.

(1) Le sieur Prévert n'avait point vu par lui-même ce qu'il rapporte ici à Champlain; il s'était contenté d'envoyer deux ou trois de ses hommes, avec quelques sauvages, à la recherche des mines. Il ne faut donc pas s'attendre à trouver beaucoup d'exactitude dans tout ce récit. « Il nous faut, » dit Lescarbot, liv. III, ch. xxviii, « retourner querir Samuel Champlain... afin qu'il nous dise quelques nouvelles de ce qu'il aura veu & oui parmi les sauvages... Et afin qu'il ait vn plus beau champ pour rejouir

1603. beaucoup de peine, pour la crainte que les fauua-
 ges auoient de faire rencontre de leurs ennemis, qui font
 les Armouchicois, lesquels font hommes fauua-
 ges du tout monstueux pour la forme qu'ils ont (1);
 car leur teste est petite, & le corps court, les bras
 menus comme d'un schelet, & les cuiffes sembla-
 blement, les iambes grosses & longues, qui font toutes
 d'une venue; & quand ils font assis sur leurs talons,
 les genoux leur passent plus d'un demy pied par des-
 sus la teste, qui est chose estrange, & semblent estre
 hors de nature. Ils font neantmoins fort dispos &
 determinez, & font aux meilleures terres de toute la
 coste d'Arcadie (2): aussi les Souricois les craignent
 fort. Mais, avec l'assurance que ledict sieur de Pre-
 uert leur donna, il les mena iusqu'à laditte mine, où
 les fauua- ges le guiderent (3). C'est vne fort haute
 montaigne aduançant quelque peu sur la mer, qui est
 fort reluisante au soleil, où il y a quantité de verd de
 gris, qui procede de laditte mine de cuiure; ———
 Au pied de laditte montaigne, il dit que de basse eau

Sauua- ges ar-
 mouchicois.

Discours
 que m'a fait
 le sieur Pre-
 uert de Saint
 Malo, sur la
 descouuer-
 ture de la
 coste d'Ar-
 cadie.

Vers de gris
 en quantité.

ses auditeurs, ie voy le sieur Prevert de Saint Malo qui l'attend à l'isle Percée, en intention de lui en bailler d'une; & s'il ne se contente de cela, lui bailler encore avec la fable des Armouchiquois la plaifante histoire du *Gougou*, qui fait peur aux petits enfans, afin que par apres l'Historiographe Cayet soit aussi de la partie en prenant cette monnoye pour bon aloy.» Il n'y a là-dessus qu'une remarque à faire : il était beaucoup plus facile à Lescarbot, cinq ou six ans plus tard, de tourner en ridicule la crédulité de Champlain, qu'à celui-ci de bien discerner du premier coup ce qu'il pouvait y avoir de vrai ou de faux dans les récits d'un homme dont il n'avait peut-être pas de raison alors de soupçonner la véracité.

(1) Les Souriquois étaient sans doute intéressés à donner au sieur Prévert une aussi mauvaise idée que possible de leurs ennemis; et, d'ailleurs, le sieur Prévert était assez disposé à en inventer au besoin, comme Champlain put bientôt le constater par lui-même. « Les Armouchicois, » dit Lescarbot, « sont aussi beaux hommes (souz ce mot « ie comprends aussi les femmes) que nous, bien composés & dispos... » (Liv. III, ch. XXIX.)

(2) Ce passage donnerait à entendre que, dans l'origine, on comprenait sous ce nom d'Arcadie une bien plus grande étendue de côtes, puisque le pays des Armouchiquois ne commençait qu'au-delà du Kénébec; c'est du moins ce que nous assurent Champlain et le P. Biard, qui tous deux visitèrent les lieux. (Voir 1613, p. 39.)

(3) Champlain parle ici sur le rapport de Prévert.

il y auoit en quantité de morceaux de cuiure, comme il nous en a monsté, lequel tombe du hault de la montaigne. Passant trois ou quatre lieuës plus outre, tirant à la coste d'Arcadie, il y a vne autre mine, & vne petite riuere qui va quelque peu dans les terres, tirant au Su, où il y a vne montaigne qui est d'vne peinture noire, de quoy se peignent les sauages. Puis, à quelques fix lieuës de la seconde mine, en tirant à la mer enuiron vne lieuë proche de la coste d'Arcadie, il y a vne isle où se trouue vne maniere de metal qui est comme brun obscur, le coupant il est blanc, dont anciennement ils vsoient pour leurs flesches & cousteaux, qu'ils battoient avec des pierres; ce qui me fait croire que ce n'est estain ny plomb, estant si dur comme il est; & leur ayant monsté de l'argent, ils dirent que celuy de ladicte isle est semblable; lequel ils trouuent dedans la terre comme à vn pied ou deux. Lediect sieur Preuert a donné aux sauages des coins & ciseaux, & d'autres choses necessaires pour tirer de ladicte mine, ce qu'ils ont promis de faire, & l'année qu'il vient d'en apporter, & le donner audiect sieur Preuert.

Ils disent aussi qu'à quelques cent ou 120. lieuës il y a d'autres mines, mais ils n'osent y aller, s'il n'y a des françois parmy eux pour faire la guerre à leurs ennemis, qui les tiennent en leur possession.

Cediect lieu où est la mine, qui est par les 44. degrez & quelques minutes (1) proche de ladicte coste de l'Arcadie comme de cinq ou fix lieuës, c'est vne

1603.

Cuiure en quantité.

D'vne autre mine.

Peinture noire.

D'vne isle où il y a d'vne maniere d'autre metal.

Autres mines.

Description du lieu où est ladicte mine.

(1) Si la description faite par le sieur Prévert, ou plutôt par ses hommes, se rapporte au bassin des Mines, comme le comprit Champlain lui-même (voir édit. 1613, ch. III), cette latitude est beaucoup trop faible; le bassin des Mines est tout entier au-delà du quarante-cinquième degré.

1603. maniere de baye qui en son entrée peut tenir quelques lieuës de large, & quelque peu dauantage de long, où il y a trois riuieres qui viennent tomber en la grand'Baye proche de l'isle de Saint Jean (1), qui a quelque trente ou trente-cinq lieuës de long, & à quelque fix lieuës de la terre du Su. Il y a aussi vne autre petite riuiere qui va tomber comme à moitié chemin de celle par où reuint ledict sieur Preuert, où sont comme deux manieres de lacs en cette dicte riuiere. Plus y a aussi vne autre petite riuiere qui va à la peinture. Toutes ces riuieres tombent en laditte Baye au Su-Est environ de laditte isle que lesdicts sauuages disent y auoir ceste mine blanche. Au costé du Nort de laditte Baye (2) sont les mines de cuiure, où il y a bon port pour des vaisseaux, & vne petite isle à l'entrée du port. Le fonds est vase & sable, où l'on peut eschouer les vaisseaux.

Bon port
pour les vais-
seaux.

De ladicte mine iusques au commencement de l'entrée desdittes riuieres, il y a quelques 60. ou 80. lieuës par terre. Mais du costé de la mer, selon mon iugement, depuis la sortie de l'isle de Saint Laurent & terre ferme (3), il peut y auoir plus de 50. ou 60. lieuës iusques à la ditte mine.

Beau pays.

Tout ce pais est tres beau & plat, où il y a de toutes les sortes d'arbres que nous auons veus allant au premier fault de la grande riuiere de Canadas, fort peu de sapins & cyprez.

(1) Aujourd'hui l'île du Prince-Édouard.

(2) On croit reconnaître ici, avec Champlain (édit. 1613, ch. III), l'entrée ou le canal du bassin des Mines, l'île Haute, et le port ou havre à L'Avocat, où « le fonds est vaseux & sablonneux, & les vaisseaux y peuuent eschouer. »

(3) De cette sortie, qui est évidemment le détroit de Canseau, jusqu'au bassin des Mines, il y a, par mer, environ cent soixante lieues.

Voylà au certain ce que i'ay appris & ouy dire
audiçt sieur Preuert. 1603.

*D'un monstre espouuantable que les Sauvages appellent
Gougou, & de nostre bref & heureux retour en
France.*

CHAPITRE XIII.

IL y a encore vne chose estrange, digne de reci-
ter, que plusieurs sauages m'ont asseuré estre
vray (1) : c'est que, proche de la Baye de Chaleurs,
tirant au Su, est vne isle où faict residence vn
monstre espouuantable que les sauages appellent
Gougou, & m'ont dict qu'il auoit la forme d'une
femme, mais fort effroyable, & d'une telle grandeur,
qu'ils me disoient que le bout des mats de nostre
vaisseau ne luy fust pas venu iusques à la ceinture,

Monstre ef-
pouuantable.

(1) Les premiers voyageurs qui abordèrent aux côtes du nouveau monde étaient bien disposés à y trouver un ordre de choses tout différent de celui du monde ancien ; et Champlain tout le premier, en parcourant des régions encore à peu près inexplorées, pouvait croire trop facilement à l'existence de monstres fabuleux. Cependant, si l'on considère ce récit dans son ensemble, on verra qu'il ne fait guère que rapporter textuellement ce que les sauvages et le sieur Prévert étaient unanimes à raconter. Mais, de ce qu'il admettait volontiers l'existence du fait, il ne s'ensuit pas qu'il ait cru tout ce qu'on disoit de ce prétendu monstre. C'est ce que prouve assez la réflexion par laquelle il termine : « Mais ie tiens que ce soit (qu'il faut que ce soit) la residence de quelque « diable qui les tourmente de la façon. » Et Lescarbot lui-même, après avoir employé plus de deux pages à expliquer *les causes des fausses visions & imaginations*, et à prouver que le *Gougou*, *c'est proprement le remord de la conscience*, finit aussi par dire : « Et « n'est pas incroyable que le diable possédant ces peuples ne leur donne beaucoup d'il-
« lusions. Mais proprement, & à dire la verité, ce qui a fortifié l'opinion du *Gougou* a
« été le rapport dudit Prevert, lequel contoit vn jour au sieur de Poutrincourt vne fable
« de même aloy, disant qu'il avoit veu vn Sauvage jouer à la croce contre vn diable, &
« qu'il voyoit bien la croce du diable jouer, mais quant à Monsieur le diable il ne le
« voyoit point. Le sieur de Poutrincourt qui prenoit plaisir à l'entendre, faisoit sem-
« blant de le croire, pour lui en faire dire d'autres... Or si ledit Champlain a été cre-
« dule, vn sçavant personnage que j'honore beaucoup pour sa grande literature, est en-
« core en plus grand'faute, ayant mis en sa Chronologie septenaire de l'histoire de la
« paix imprimée l'an mille six cens cinq, tout le discours dudit Champlain sans nom-
« mer son autheur, & ayant baillé les fables des Armouchiquois & du *Gougou* pour bonne
« monnoye. Je croy que si le conte du diable jouant à la croce eût aussi été imprimé, il
« l'eût creu, & mis par escrit, comme le reste. »

1603. tant ils le peignent grand ; & que souuent il a deuoré & deuore beaucoup de sauuages ; lesquels ils met dedans vne grande poche, quand il les peut attraper, & puis les mange ; & disoient ceux qui auoient esuité le peril de ceste malheureuse beste, que sa poche estoit si grande, qu'il y eust pu mettre nostre vaisseau. Ce monstre faict des bruits horribles dedans ceste isle, que les sauuages appellent le Gougou ; & quand ils en parlent, ce n'est que avec vne peur si estrange qu'il ne se peut dire plus, & m'ont asseuré plusieurs l'auoir veu. Mesme ledict sieur Preuert de Sainct Malo, en allant à la descouuerture des mines, ainsi que nous auons dict au chapitre precedent, m'a dict auoir passé si proche de la demeure de ceste effroyable beste, que luy & tous ceux de son vaisseau entendoient des sifflements estranges du bruit qu'elle faisoit, & que les sauuages qu'il auoit avec luy, luy dirent que c'estoit la mesme beste, & auoient vne telle peur qu'ils se cachoient de toute part, craignant qu'elle fust venuë à eux pour les emporter ; & qu'il me faict croire ce qu'ils disent, c'est que tous les sauuages en general la craignent & en parlent si estrangement, que si ie mettois tout ce qu'ils en disent, l'on le tiendroit pour fables ; mais ie tiens que ce soit la residence de quelque diable qui les tourmente de la façon. Voilà ce que j'ay appris de ce Gougou.

Premier que partir de Tadoufac pour nous en retourner en France, vn des Sagamo des Montagnez, nommé Bechourat(1), donna son fils au sieur du Pont,

(1) Très-probablement le même que Begourat mentionné plus haut. On sait que dans certaines écritures de l'époque de Champlain les deux lettres *ch* avaient beaucoup de ressemblance avec le *g*.

pour l'emmener en France, & lui fut fort recom-
mandé par le grand Sagamo Anadabijou, le priant
de le bien traiter & de lui faire veoir ce que les autres
deux fauages que nous auions remenez, auoient veu.
Nous leur demandasmes vne femme des Irocois
qu'ils vouloient manger, laquelle ils nous donnerent,
& l'auons aussi amenée avec ledict fauage. Le sieur
de Preuert a aussi amené quatre fauages : vn homme
qui est de la coste d'Arcadie, vne femme & deux
enfants des Canadiens.

Le 24. iour d'aoust, nous partismes de Gachepay,
le vaisseau dudiect sieur Preuert & le nostre. Le
2. iour de septembre, nous faisons estat d'estre aussi
auant que le cap de Rase. Le cinquième iours du-
dict nous entrâmes sur le banc où se fait la pesche
du poisson. Le 16. dudiect mois nous estions à la
sonde qui peut être à quelques 50. lieuës d'Oues-
fant. Le 20. dudiect mois, nous arriuasmes, par la
grace de Dieu, avec contentement d'vn chascun,
& tousiours le vent faorable, au port du Haure-
de-Grace.

FIN.